

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Version du 13/10/2006 à 15:46:26

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article **128 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005**, qui institue huit documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : action extérieure de l'État, politique française en faveur du développement, sécurité routière, sécurité civile, enseignement supérieur, inclusion sociale, outre-mer et ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

■ une **présentation de la politique transversale** et de la manière dont les programmes partenaires participent, aux travers de différents **dispositifs**, à la réalisation des objectifs de la politique transversale ;

■ une **présentation de la stratégie qui a présidé au choix des objectifs et indicateurs de performances** retenus pour la politique transversale, avec, pour chacun de ces objectifs et indicateurs, des commentaires et précisions méthodologiques ;

s'agissant des politiques transversales territorialisées (Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale seront adaptés de sorte à présenter les données relatives au seul territoire considéré ;

■ un **récapitulatif des programmes concourant à la politique transversale**, permettant en tant que de besoin de se référer aux différents projets annuels de performances pour obtenir des compléments d'information (annexe 1) ;

■ une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année considérée (PLF 2007) et l'année en cours (LFI 2006) (annexe 2) ;

pour l'année précédente (2005) en revanche, le tableau relatif à l'effort financier n'est pas systématiquement renseigné, compte tenu de la transition du régime de l'ordonnance organique de 1959 vers le régime LOLF, qui rend difficile la comparaison terme à terme de l'exécution 2005 et des données pour 2006 et 2007.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: Our Future* (Department of Health, 1999). This sets out a vision of a society in which older people are able to live well, and to contribute to their communities. It also sets out a number of key objectives for the Government, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the inequalities in health and well-being between different groups of older people;

• to ensure that older people are able to live independently and to participate in their communities;

• to ensure that older people are able to live in their own homes, and to receive the care and support that they need;

• to ensure that older people are able to live in a safe and secure environment, and to receive the services that they need.

The White Paper also sets out a number of key actions for the Government, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the inequalities in health and well-being between different groups of older people;

• to ensure that older people are able to live independently and to participate in their communities;

• to ensure that older people are able to live in their own homes, and to receive the care and support that they need;

• to ensure that older people are able to live in a safe and secure environment, and to receive the services that they need.

The White Paper also sets out a number of key actions for the Government, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the inequalities in health and well-being between different groups of older people;

• to ensure that older people are able to live independently and to participate in their communities;

• to ensure that older people are able to live in their own homes, and to receive the care and support that they need;

• to ensure that older people are able to live in a safe and secure environment, and to receive the services that they need.

The White Paper also sets out a number of key actions for the Government, including:

• to improve the health and well-being of older people, and to reduce the inequalities in health and well-being between different groups of older people;

TABLE DES MATIÈRES

LA POLITIQUE TRANSVERSALE	7
Liste des programmes concourant à la politique transversale	8
Présentation de la politique transversale	9
Présentation des programmes concourant à la politique transversale	10
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE	23
Axe prioritaire	24
ANNEXES	55
Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP	56
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	57

LISTE DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme		Responsable	Mission
150	Formations supérieures et recherche universitaire	Jean-Marc MONTEIL Directeur général de l'enseignement supérieur	Recherche et enseignement supérieur
231	Vie étudiante	Jean-Marc MONTEIL Directeur général de l'enseignement supérieur	Recherche et enseignement supérieur
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Etienne MARIE Directeur de l'administration générale, du personnel et du budget	Solidarité et intégration
134	Développement des entreprises	Jean-Jacques DUMONT Vice-président du Conseil général des mines	Développement et régulation économiques
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	Jean-Louis BUËR Directeur général de l'enseignement et de la recherche	Recherche et enseignement supérieur
171	Offre de soins et qualité du système de soins	Jean CASTEX Directeur de l'hospitalisation et de l'offre de soins	Santé
185	Rayonnement culturel et scientifique	Philippe ETIENNE Directeur général de la coopération internationale et du développement	Action extérieure de l'État
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Philippe ETIENNE Directeur général de la coopération internationale et du développement	Aide publique au développement
220	Statistiques et études économiques	Jean-Michel CHARPIN Directeur général de l'INSEE	Stratégie économique et pilotage des finances publiques
219	Sport	Dominique LAURENT Directrice des sports	Sport, jeunesse et vie associative
163	Jeunesse et vie associative	Etienne MADRANGES Directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire	Sport, jeunesse et vie associative
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Benoît PAUMIER Délégué au développement et aux affaires internationales	Culture
217	Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (libellé modifié)	Hélène JACQUOT-GUIMBAL Directrice générale du personnel, des services et de la modernisation	Transports
611	Formation aéronautique	Michel WACHENHEIM Directeur général de l'aviation civile	Contrôle et exploitation aériens

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'enseignement supérieur en France se caractérise par la coexistence d'une pluralité d'établissements et de formations dont les finalités, les structures administratives, les conditions d'admission et l'organisation des études sont très variées.

Sont couvertes ici l'ensemble des formations post-baccalauréat, publiques ou privées, qu'il s'agisse de formation initiale, de formation continue ou de formation spécialisée ou d'application (y compris les écoles de formation des agents de l'Etat).

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur a vocation à participer à l'élévation du niveau général des connaissances, facteur essentiel de la compétitivité d'une économie notamment en apportant au plus grand nombre d'étudiants un niveau de connaissance et de qualification élevé, reconnu au niveau international.

L'ensemble du système français d'enseignement supérieur, quel que soit le ministère responsable, est désormais engagé dans le processus de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Celui-ci est défini dans ses principes par le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 fondant le système des crédits et mettant l'accent sur une construction de l'offre organisée en parcours de formation flexibles.

Indépendamment du périmètre spécifique à la politique transversale, le domaine de l'enseignement supérieur implique un grand nombre de départements ministériels dont les moyens mis en œuvre sont recensés dans le rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures.

L'action de coordination mise en œuvre entre les responsables de programme :

Le processus dit de « Bologne » vise à construire un « espace européen de l'enseignement supérieur » à l'horizon 2010 et auquel s'associent 45 pays couvrant largement l'ensemble du continent.

Il se caractérise par un ensemble d'objectifs :

- organiser les études selon une architecture commune en trois niveaux structurants principaux : licence, master, doctorat (LMD) ;
- généraliser le système des crédits européens (ECTS) afin de faciliter la mobilité et la reconnaissance des diplômes ;
- réduire progressivement les obstacles à la mobilité ;
- renforcer les liens formations supérieures/recherche ;
- développer des démarches d'évaluation de la qualité ;
- prendre mieux en compte la dimension sociale.

La démarche doit concerner progressivement tout l'enseignement supérieur dispensé en France dans les universités comme dans les écoles supérieures.

D'ores et déjà toutes les universités (hors formation de santé) ont basculé en « L.M.D » au 1^{er} septembre 2006 ; de même, les écoles d'ingénieurs sont intégrées depuis l'origine à la politique d'harmonisation européenne, le diplôme d'ingénieur conférant le grade de master depuis 1999. Il en est de même pour les écoles de commerce et de gestion disposant d'un potentiel scientifique suffisant pour conférer après évaluation le grade de master à leurs diplômés à bac + 5.

Une coopération a été engagée entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et les ministères responsables de formations supérieures pour permettre leur adaptation au schéma LMD.

D'ores et déjà les études d'architecture ont fait l'objet d'une rénovation en profondeur et désormais le diplôme d'études en architecture confère le grade de licence et le diplôme d'Etat d'architecte confère le grade de master.

D'autres sujets ont abouti ou sont en réflexion et concernent en particulier les autres secteurs de l'enseignement supérieur culturel, les écoles formant des fonctionnaires ou les écoles de journalisme.

La démarche LMD représente un chantier de très grande ampleur dont l'achèvement prévu à l'horizon 2010 demandera une coordination renforcée entre les responsables des différents secteurs de l'enseignement supérieur français.

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (150)

•Contribution à la politique transversale

Le programme Formations supérieures et recherche universitaire constitue l'un des programmes pivots de la politique transversale de l'enseignement supérieur.

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur à travers ce programme : la production et la transmission des connaissances ainsi que la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants un niveau de connaissance et de qualification élevé, reconnu au niveau international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens et de former les cadres de la Nation.

En deuxième lieu, ce programme vise par la recherche universitaire au développement de la formation à et par la recherche et, en imbrication étroite avec les organismes de recherche, à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

•Opérateurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Les principaux opérateurs du programme Formations supérieures et recherche universitaire sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IUFM et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

L'outil principal de pilotage des opérateurs repose sur les contrats passés avec l'Etat. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

VIE ÉTUDIANTE (231)

•Contribution à la politique transversale

Ce programme concourt à la promotion de l'égalité des chances, objectif majeur de l'enseignement supérieur.

Un ensemble d'aides favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, le déroulement des études mais aussi les conditions de vie des étudiants comme celles de la réussite de leur insertion professionnelle, est dédié à cet objectif.

Ainsi, l'effort des pouvoirs publics porte d'une part sur la mise en place d'un système d'aide sociale performant et juste, visant à aider en priorité les étudiants issus des familles les plus modestes, d'autre part sur des moyens permettant aux étudiants handicapés de poursuivre leurs études.

Par ailleurs, ce programme promeut un suivi sanitaire efficace de la population étudiante et encourage le développement des pratiques des activités sportives et culturelles et l'engagement dans la vie démocratique associative.

Les moyens consacrés à l'aide sociale en faveur des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs) se décomposent en deux parties :

- les moyens financiers alloués directement aux étudiants : bourses, secours d'études et prêts d'honneur.
- les moyens finançant des services destinés aux étudiants : actions menées en faveur du logement, de la restauration des étudiants et des aides médicales et socio-éducatives.

•Opérateurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Les principaux opérateurs de ce programme sont le centre national ainsi que les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS, établissements publics à caractère administratif) et les établissements d'enseignement supérieur (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Ainsi, le CNOUS et les CROUS ont pour mission :

- d'améliorer et de faciliter les conditions de vie et de travail des étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur en France ;
- d'accueillir les étudiants étrangers et de favoriser la mobilité en Europe.

Les principaux champs d'action de ces établissements sont : le logement, la restauration, les bourses et les aides sociales, la culture, les emplois temporaires, l'ouverture sur l'international. Les CROUS gèrent notamment le dossier social étudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'effectuer simultanément leur demande de bourse et de logement en accédant à un guichet unique sur internet.

La prévention dans le domaine de la santé ainsi que les activités sportives, culturelles, associatives sont développées au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Le pilotage de ces opérateurs repose notamment sur les contrats passés avec l'Etat. Ils précisent les objectifs et les engagements des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES ET SOCIALES (124)

•Contribution à la politique transversale

Le programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et de fonctionnement de la mission Solidarité et intégration, de la mission Santé ainsi que du programme veille et sécurité sanitaires de la mission Sécurité sanitaire.

Ces dépenses concernent :

- le personnel qui conçoit, pilote et évalue ces programmes ;
- celui qui les gère ;
- celui qui soutient les deux fonctions précédentes, qu'il s'agisse des services centraux ou des services déconcentrés.

A ce titre, le programme concourt à la politique transversale de l'enseignement supérieur en assurant la formation des cadres de l'administration sanitaire et sociale.

Les crédits de formation sont imputés sur l'action Soutien de l'administration sanitaire et sociale qui regroupe les dépenses de soutien indivises de l'administration sanitaire et sociale.

• Opérateurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

L'école nationale de santé publique – ENSP - est le principal opérateur de formation, professionnelle et initiale, pour les cadres des services déconcentrés de l'administration sanitaire et sociale.

Pour la fonction publique de l'Etat, l'ENSP a en charge la formation initiale pour les corps de catégorie A suivants :

- inspecteur de l'action sanitaire et sociale (18 mois de formation initiale + 6 mois de perfectionnement à l'emploi dans les 4 années qui suivent la titularisation),
- ingénieur d'études sanitaires (1 an de formation initiale),
- médecin inspecteur de santé publique (1 an de formation initiale),
- pharmacien inspecteur de santé publique (1 an de formation initiale).

Au-delà de la fonction publique de l'Etat, l'école a également en charge la formation initiale des directeurs d'hôpitaux et des attachés d'administration hospitalière, de même que celle des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux.

L'ENSP délivre également une formation diplômante : ingénieur du génie sanitaire. Une partie des effectifs de chaque promotion présente ensuite le concours d'ingénieur du génie sanitaire, concours non suivi de formation initiale.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (134)

•Contribution à la politique transversale

Le programme Développement des entreprises a pour principales finalités de créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'amélioration de leur compétitivité, de contribuer à une croissance équilibrée de l'économie française et de favoriser la création d'emplois.

A cet effet, il englobe tout ou partie des activités de la direction générale des entreprises (DGE), de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE), de la direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP), de la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) ainsi que des écoles des mines placés sous la tutelle du conseil général des mines (CGM).

Parmi les 7 actions du programme Développement des entreprises, celle relative à l'offre de formation aux entreprises regroupe la totalité des moyens du programme participant à la mise en œuvre de politique d'enseignement supérieur.

Cette action a pour but de répondre aux besoins de compétences exprimés par les entreprises ainsi qu'aux attentes des élèves. Elle y parvient en offrant des formations adaptées et reconnues par l'ensemble des parties concernées.

Il convient cependant d'observer que les dotations versées aux établissements (Groupe des écoles des télécommunications et écoles des mines) sont complétées par des ressources relevant de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » ainsi que par des ressources propres issues pour l'essentiel des droits et frais de scolarité, de la taxe d'apprentissage, de la formation continue financée par des tiers, de contrats de recherche passés avec les entreprises et les administrations.

•Opérateurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

L'action est mise en œuvre principalement par des opérateurs placés sous la tutelle du Conseil général des mines (CGM) et de la direction générale des entreprises (DGE) : les écoles des mines, les écoles du groupe des télécommunications (GET), l'école supérieure d'électricité (SUPELEC) et l'école nationale supérieure de création industrielle.

Ces établissements forment des ingénieurs entrepreneurs possédant des compétences scientifiques, techniques, humaines et organisationnelles de haut niveau.

Les écoles des mines (5 269 élèves) et celles des télécommunications (4 582 élèves) offrent en plus des formations d'ingénieurs des formations spécialisées (à Bac + 6) conduisant à la délivrance de masters, ainsi que des formations doctorales. Elles forment également des ingénieurs pour l'administration (ingénieurs des mines, ingénieurs des télécoms, ingénieurs de l'industrie et des mines). SUPELEC accueille 1 753 étudiants, dont 1 488 en formation d'ingénieur ou en master de recherche, 170 doctorants et 95 étudiants en mastères spécialisés.

Ces établissements mènent une politique soutenue en matière d'ouverture et de partenariat à l'international tant en formation qu'en recherche. Les écoles des mines sont engagées dans un plan intitulé « Orientations stratégiques des écoles des mines » (OSEM) visant à leur assurer une dimension internationale avec des formations de haut niveau. La structuration de l'offre des écoles du GET pour répondre aux standards internationaux et obtenir des labels de « qualité i » constitue l'un des objectifs du plan stratégique 2005-2007 approuvé par l'Etat.

Le contrat entre SUPELEC et l'Etat pour la période 2006-2009 prévoit de consolider l'ouverture internationale de l'école et, notamment l'inscription des formations dans le système européen du LMD.

Toutes les écoles qui relèvent du MINEFI participent, comme opérateurs de l'Etat, au développement économique et l'essor des territoires, à la création d'activités, à l'innovation et au transfert technologique. Elles contribuent directement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment des petites et moyennes industries, avec lesquelles de nombreux partenariats ont été noués. Elles développent des actions de création d'entreprises ou d'activités en mettant en place des « incubateurs » et des « pépinières » d'entreprises en liaison avec les collectivités locales, les universités et d'autres grandes écoles. Le plan stratégique 2005-2007 du GET prévoit le renforcement de son action en faveur du développement de la société de l'information. Les écoles jouent également un rôle actif dans la mise en place des « pôles de compétitivité » notamment comme partenaires dans les projets de recherche coopératifs. L'école nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers) propose à environ 220 étudiants une formation fortement individualisée en création industrielle au niveau master, homologuée au niveau II, ainsi que des formations complémentaires dans le cadre de l'Atelier national d'art textile (ANAT) et un master multimédia habilité par la conférence des grandes écoles.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES (142)

• Contribution à la politique transversale

Le programme Enseignement supérieur et recherche agricoles, qui comporte deux actions, regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans le domaine agricole, agroalimentaire, forestier, halieutique et rural. Le pilotage du programme vise à assurer la synergie entre la recherche, la formation et le développement.

L'enseignement supérieur agricole recouvre le secteur des sciences du vivant alliant une formation de haut niveau associée à une activité de recherche reconnue au niveau universitaire par les écoles doctorales.

Le ministre en charge de l'agriculture et de la pêche a défini dans une communication en conseil des ministres, le 3 janvier 2003, les quatre axes de la politique qu'il entendait mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur agricole :

- adapter l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développer les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ;
- renforcer et adapter les cycles de formation supérieure en cohérence avec l'ouverture internationale ;
- mettre en œuvre une politique contractuelle entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur agricole public.

A la suite de cette annonce, le ministre a présenté le 17 mai 2004 un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole autour de six pôles de compétences ; un septième a été constitué fin 2005. Ceux-ci regroupent sur une même zone géographique toutes les compétences existantes en formation, recherche et développement, en sciences et technologies du vivant ; un ou plusieurs chefs de projet aident les acteurs à mettre en place un projet scientifique et pédagogique. A partir de 2007, ces pôles disposeront d'une structure juridique et seront engagées dans une contractualisation avec le MAP.

Seule l'action Enseignement supérieur, qui représente plus de 85 % des crédits du programme, concourt directement à la politique transversale de l'enseignement supérieur.

• Acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique

L'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage s'appuie sur un réseau de 25 établissements (18 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'Etat) qui assurent la formation de plus de 13 000 étudiants.

Ces établissements, répartis principalement en quatre grandes familles (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, école de paysagistes et écoles de formation de fonctionnaires) forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère.

Ils assurent également la formation des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs de l'enseignement technique agricole public.

Les établissements d'enseignement supérieur ont, outre des activités de recherche, pour mission de dispenser les formations supérieures longues dans les métiers liés à l'agriculture, l'agroalimentaire, la médecine et la santé des animaux.

OFFRE DE SOINS ET QUALITÉ DU SYSTÈME DE SOINS (171)

• Contribution à la politique transversale

Le programme Offre de soins et qualité du système de soins a pour finalité d'adapter le système de soins aux besoins de nos concitoyens, dans le respect des contraintes d'environnement juridique, économique et surtout sanitaire. Il a donc pour objet d'optimiser la formation, aussi bien initiale que continue, des personnels de santé, d'encadrer leurs conditions d'exercice en liaison, le cas échéant, avec les instances professionnelles et de veiller à leur répartition harmonieuse tant en termes de compétences que sur le plan géographique.

L'action Niveau et qualité de l'offre de soins doit permettre d'assurer la formation initiale et continue de haut niveau pour chacune des professions de santé que l'Etat garantit en amont.

Dans ce cadre, l'Etat s'engage à optimiser la qualité de l'action des professionnels de santé, notamment en définissant, en liaison avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, le contenu et les modalités de la formation initiale de l'ensemble des professions de santé.

Les crédits inscrits dans cette action sont destinés à la formation médicale initiale des internes et de l'année - recherche suivie par certains d'entre eux.

- Les internes de médecine générale effectuent un stage de six mois auprès des médecins généralistes. Ces derniers, agréés par les UFR en qualité de maître de stage, perçoivent des honoraires pédagogiques versés par les UFR. Pendant le stage, le CHU dont relève l'interne continue à assurer le versement des émoluments. Ces dépenses sont remboursées par l'Etat.

- L'organisation de l'année - recherche, instituée par un arrêté du 27 septembre 1985 au profit des étudiants en médecine et en pharmacie et étendue à l'odontologie par un arrêté modifié du 22 janvier 1996, est un dispositif offert aux mieux classés de l'internat leur permettant d'effectuer, durant celui-ci, une année de recherche médicale ou biomédicale financée par l'Etat dans le cadre d'un diplôme d'étude approfondie (DEA). Le dispositif réglementaire applicable est en cours de modification.

- Pour l'organisation d'un stage facultatif de deux mois au sein d'un cabinet de médecine générale pour les externes de médecine inscrit en 5^{ème} année d'étude médicale, les crédits correspondent au versement de l'indemnité des externes en 3^{ème} année du second cycle durant le stage, ainsi qu'aux indemnités de maître de stage perçues par les praticiens libéraux.

RAYONNEMENT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE (185)

•Contribution à la politique transversale

Une des finalités du programme est de renforcer l'influence de la France dans les domaines scientifiques, techniques et universitaires, dans les pays développés au sens de l'OCDE.

A travers les actions de formation d'élites liées à notre pays et de promotion internationale de la recherche française, la France est en mesure de rayonner dans une zone vitale en matière d'attractivité, d'influence et de recherche.

Dans cette perspective, et en étroite liaison avec le MENESR, le MAE inscrit sa stratégie dans la réalisation des objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur : suite aux séminaires gouvernementaux sur l'attractivité de la France en 2005 et 2006, encourager la mobilité entrante et sortante des étudiants dans les disciplines prioritaires, rééquilibrer les flux en notre faveur (la France attire deux fois moins d'étudiants européens que l'Allemagne et trois fois moins que le Royaume Uni) et former ainsi les décideurs de demain.

- Insérer la recherche française là où se décide l'avenir de la science : placer les laboratoires français au cœur des réseaux en pointe sur les sciences du vivant, les nanotechnologies et sciences pluridisciplinaires, et associer les entreprises et les pôles de compétitivité aux actions menées, sur le modèle des partenariats noués avec le Japon.

- Repositionner le français comme une langue européenne et internationale : dans le cadre du plan d'action pour le français, aider nos partenaires à former leurs enseignants de manière à agir envers les publics cibles d'étudiants et de chercheurs.

Pour cela, le MAE veille à la mise en place de programmes de bourses (produit d'appel et de fidélisation des meilleurs étudiants étrangers), de diplômes conjoints, et encourage l'adaptation de notre offre universitaire et de recherche aux besoins des étudiants et chercheurs étrangers.

Ces mesures sont complétées par une offre de formation « à la française » sur place lorsqu'elle est mieux adaptée (filiales francophones, comme en Europe centrale et orientale) ou au sein de structures conjointes (université franco-allemande, franco-italienne, franco-néerlandaise, etc).

La mobilité à l'étranger des étudiants et chercheurs français, et leurs échanges avec leurs homologues étrangers sont aussi encouragés (bourses de court séjour et subvention à des associations de jeunes chercheurs).

Le MAE contribue également à l'objectif de valorisation de la science française à l'international, toujours en liaison avec le MENESR, par le développement de partenariats scientifiques structurants (PAI, P2R, ECONET).

Il favorise le rapprochement des laboratoires de recherche avec les entreprises pour développer des partenariats technologiques (transfert de compétences, copropriété intellectuelle). Les programmes de soutien à ces actions sont

développés sur la base du cofinancement, de la transparence (appels d'offres), de la recherche d'excellence et d'évaluations extérieures.

Le MAE soutient le partenariat avec les institutions, organismes de recherche ou entreprises de pays développés (Europe, Etats-Unis, Japon, Canada, Israël) et, dans le cadre de l'Union européenne, appuie la construction de l'espace européen de la recherche et la présentation de dossiers dans les programmes communautaires. Il encourage la mise en place de réseaux entre laboratoires de recherche.

L'action sur laquelle les crédits sont imputés est celle du Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires

Acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Le programme est planifié et mis en œuvre par la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), selon les objectifs décrits ci-après et par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Les SGAC sont chargés, sous l'autorité de l'ambassadeur et dans le cadre du plan d'action de l'ambassade, d'une mission de conception, de mise en œuvre et d'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement.

Ils s'appuient sur un réseau de 69 centres et instituts culturels français, 73 alliances françaises et 7 centres de recherches.

Adossés aux centres culturels et sous l'autorité de l'ambassade, les Centres pour les Etudes en France / Espaces EDUFRANCE facilitent les procédures de pré inscription et de délivrance de visa et améliorent l'accueil des étudiants étrangers souhaitant venir étudier en France.

Dans le cadre de ce programme et en rapport avec la politique menée en faveur de l'enseignement supérieur, le MAE s'appuie notamment sur les acteurs suivants :

- EDUFRANCE (Groupement d'intérêt public assurant la promotion dans le monde de l'offre française de formation supérieure) ;
- EGIDE (centre français pour l'accueil et les échanges internationaux).

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (209)

• Contribution à la politique transversale

Ce programme regroupe les activités menées par le MAE dans les domaines scientifique, universitaire et de recherche dans les pays en développement et les pays émergents.

La stratégie d'attractivité qui le sous-tend a comme objectif, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de contribuer à former les cadres de ces deux catégories de pays, lesquels ont vocation à devenir les futurs interlocuteurs de la France.

Dans le domaine de la coopération scientifique, l'action du MAE se fonde soit sur la recherche au service du développement, soit sur la prise en compte des besoins générés par la croissance rapide des pays émergents.

Dans cette perspective, le MAE travaille en étroite relation avec le MENESR.

L'action de participation à la formation des élites dans le cadre de notre stratégie de développement de l'attractivité est mise en œuvre par des appuis aux systèmes nationaux d'enseignement supérieur pour la formation des futurs cadres.

Il s'agit donc de créer, en France, les conditions propices à l'accueil des futures élites étrangères, en mettant l'accent sur le niveau et les disciplines prioritaires (étudiants de deuxième et troisième cycles, en économie, gestion, sciences, droit, médecine sur des critères d'excellence). La sélection et l'assistance aux étudiants sont par ailleurs améliorées grâce à la généralisation des Centres pour les études en France.

Dans cette optique, le MAE met en place un large éventail de bourses d'excellence répondant à des objectifs très ciblés (Eiffel, Eiffel Doctorat, Major, Lavoisier dans le cadre des collèges doctoraux ouverts avec des pays émergents ou encore ARCUS en association avec des consortiums scientifiques actifs dans les régions).

Plus généralement, le MAE encourage l'adaptation de l'offre universitaire et de recherche aux besoins spécifiques des étudiants et chercheurs étrangers, y compris, notamment en Afrique, dans le cadre de dispositifs qui sont mis en œuvre sur place (ouverture à Ougadougou du premier institut du réseau Nelson Mandela, spécialisé en ingénierie de l'eau et de l'environnement, création de 10 chaires croisées franco-africaines dans le cadre du programme Inter Pares décidé au Sommet France - Afrique de Bamako).

Ces nouveaux instruments, qui s'ajoutent aux filières locales d'enseignement francophone, en Asie ou en Amérique latine, permet de toucher un nombre plus important d'étudiants, à un coût moindre, et illustre la volonté de partenariat avec les institutions et les entreprises locales.

Dans le cadre de ce programme, sont également compris le soutien à la formation des chercheurs du Sud et l'appui institutionnel aux établissements locaux pour soutenir la recherche sur, et pour, le développement. Ceci passe notamment par la tutelle du MAE, avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'organismes spécialisés tels que l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Un soutien et un suivi spécial sont assurés en faveur des actions de l'ANRS (agence nationale de recherche sur le SIDA).

Par ailleurs, le MAE veille à favoriser la participation des pays du Sud aux débats scientifiques internationaux, notamment ceux liés au développement durable, et s'efforce de parvenir, avec eux, à des analyses et des constats communs.

Enfin, il s'agit d'assurer une présence dans le développement de la recherche des pays émergents, en vue de garantir l'influence française chez ces futurs partenaires majeurs sur la scène mondiale, notamment sur le plan économique tels la Chine ou l'Inde. Cette action prend largement en compte les intérêts des entreprises de toutes tailles, notamment en matière de propriété intellectuelle.

L'action sur laquelle les crédits sont imputés est celle de la Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement.

- Opérateurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Pour mettre en œuvre ce programme, le MAE s'appuie sur :

- ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique) ;
- Le GIP FCI (Groupement d'intérêt public France coopération internationale) ;
- L'agence EDUFRANCE ;
- EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux).

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES (220)

- Contribution à la politique transversale

Le programme Statistiques et études économiques répond à un besoin d'informations fiables, cohérentes, actuelles, bien explicitées (le cas échéant commentées), produites régulièrement et rendues accessibles à tous leurs utilisateurs.

Ce programme comprend cinq actions dont la quatrième, relative à la formation, est confiée au budget opérationnel de programme (BOP) du groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES). Les missions du GENES sont décrites dans le décret du 27 juin 1994.

La formation de statisticiens et d'économistes pour l'administration et les secteurs public et privé est une mission de l'INSEE : elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de l'assurance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information.

Sur les cinq actions du programme, la quatrième, spécifiquement dédiée à la formation, comprend la totalité des moyens du programme contribuant à la mise en œuvre de politique d'enseignement supérieur.

- Acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Les écoles de l'INSEE sont incluses dans le BOP du GENES, et le programme ne recourt à aucun autre opérateur pour la mise en œuvre de son action Formation. L'élaboration du contrat d'objectifs 2006-2009 met en avant la politique très active menée en matière d'ouverture et de partenariat à l'international, tant en formation qu'en recherche.

Le GENES regroupe deux grandes écoles, l'école nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et l'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), qui accueillent chacune plus de 300 étudiants. Ces écoles s'appuient sur un ensemble d'enseignants-chercheurs (CREST - centre de recherche en économie et statistique) et participent aux actions de formation continue pour les administrations et les entreprises (CEPE, centre d'étude des programmes économiques).

Outre leur mission pour la statistique publique, les deux écoles (ENSAE et ENSAI) forment des statisticiens - économistes et des ingénieurs de haut niveau. Ces jeunes diplômés contribuent à la diffusion des bonnes et récentes

pratiques en matière de gestion, économie et finance et d'analyse de l'information. Ils contribuent aussi à la réactivité de l'économie française, à la compétitivité et à la productivité des entreprises françaises, particulièrement du secteur des services.

Le CREST accueille des doctorants et post-doctorants dans les domaines de l'économie, de la finance, de la sociologie et de la statistique. Il est membre de plusieurs réseaux d'excellence européens dans ses domaines de recherche. Il intervient dans la diffusion des innovations et des connaissances en participant entre autres aux actions du CEPE qui apporte son offre de formation continue aux administrations et aux entreprises.

SPORT (219)

•Contribution à la politique transversale

Le programme Sport contribue à la politique transversale de l'enseignement supérieur en prévoyant la mise en place de formations préparant aux diplômes supérieurs du sport et de l'animation ainsi qu'à leur délivrance. Ces diplômes sont :

-Le diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA), atteste d'une qualification professionnelle relative à des postes de responsabilité dans les différents secteurs de l'animation. Outre le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est associé à la mise en œuvre de ce diplôme.

-Le diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DE-DPAD), atteste d'une qualification professionnelle pour la conception, la mise en œuvre et la gestion de politiques d'animation et de développement conduites avec, ou à partir, de structures sportives, sociales ou culturelles.

-Le BEES du 2ème degré donne des qualifications nécessaires à l'entraînement, la formation des cadres, la gestion et la promotion des activités physiques et sportives.

-Le BEES du 3ème degré permet d'accéder à des fonctions d'expertise et de recherche dans les fédérations, les universités, les laboratoires de recherche et les établissements nationaux.

-Le diplôme de l'INSEP (institut national des sports et de l'éducation physique), a été profondément remanié. Il vise à donner une formation professionnelle approfondie aux personnes exerçant des responsabilités de haut niveau dans l'encadrement et la promotion du sport. Pour la mise en œuvre du diplôme, l'INSEP développe des partenariats avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur français.

Un projet de création des diplômes de niveau III et de niveau II a été présenté à la CPC des métiers du sport et de l'animation en juin 2006.

L'action sur laquelle les crédits sont imputés est celle de la Promotion des métiers du sport.

•Acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Les différents établissements du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative proposent des formations préparant aux diplômes supérieurs.

Ces établissements sont l'institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP), l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), les écoles nationales (école nationale du ski et de l'alpinisme, école nationale de voile, école nationale d'équitation) ainsi que les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS).

Par ailleurs, les directions régionales de la jeunesse et des sports procèdent à l'agrément ou à l'habilitation de certaines formations, organisent les différentes modalités de certification (examens, validation des acquis de l'expérience) et délivrent les diplômes.

Selon une enquête effectuée, au cours de l'année 2005, dans les 27 établissements concernés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, on a évalué à près de 11 % des effectifs totaux de ces établissements le nombre d'élèves et stagiaires relevant de l'enseignement supérieur.

La proportion est la suivante dans chaque établissement : 74 % à l'école nationale d'équitation, 50 % à l'école nationale de voile (ENV), 61 % à l'institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP), 5 % à l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) et 11 % dans les 24 centres d'éducation populaire et de sport (CREPS).

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (163)

•Contribution à la politique transversale

Le programme Jeunesse et vie associative contribue à la politique transversale de l'enseignement supérieur en prévoyant la mise en place de formations préparant aux diplômes supérieurs du sport et de l'animation ainsi qu'à leur délivrance. Ces diplômes sont :

-Le diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA), atteste d'une qualification professionnelle relative à des postes de responsabilité dans les différents secteurs de l'animation. Outre le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est associé à la mise en œuvre de ce diplôme.

-Le diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DE-DPAD), atteste d'une qualification professionnelle pour la conception, la mise en œuvre et la gestion de politiques d'animation et de développement conduites avec, ou à partir, de structures sportives, sociales ou culturelles.

-Le BEES du 2ème degré donne des qualifications nécessaires à l'entraînement, la formation des cadres, la gestion et la promotion des activités physiques et sportives.

-Le BEES du 3ème degré permet d'accéder à des fonctions d'expertise et de recherche dans les fédérations, les universités, les laboratoires de recherche et les établissements nationaux.

-Le diplôme de l'INSEP (institut national des sports et de l'éducation physique), a été profondément. Il vise à donner une formation professionnelle approfondie aux personnes exerçant des responsabilités de haut niveau dans l'encadrement et la promotion du sport. Pour la mise en œuvre du diplôme, l'INSEP développe des partenariats avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur français.

Un projet de création de diplômes de niveau III et de niveau II a été présenté à la CPC des métiers du sport et de l'animation en juin 2006.

L'action sur laquelle les crédits sont imputés est celle de la Promotion de l'animation et de l'encadrement associatif.

•Acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Les différents établissements du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative proposent des formations préparant aux diplômes supérieurs.

Ces établissements sont l'institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP), l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), les écoles nationales (école nationale du ski et de l'alpinisme, école nationale de voile, école nationale d'équitation) ainsi que les centres d'éducation populaire et de sport (CREPS).

Par ailleurs, les directions régionales de la jeunesse et des sports procèdent à l'agrément ou à l'habilitation de certaines formations, organisent les différentes modalités de certification (examens, validation des acquis de l'expérience) et délivrent les diplômes.

Selon une enquête effectuée, au cours de l'année 2005, dans les 27 établissements concernés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, on a évalué à près de 11 % des effectifs totaux de ces établissements le nombre d'élèves et stagiaires relevant de l'enseignement supérieur.

La proportion est la suivante dans chaque établissement : 74 % à l'école nationale d'équitation, 50 % à l'école nationale de voile (ENV), 61 % à l'institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP), 5 % à l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) et 11 % dans les 24 centres d'éducation populaire et de sport (CREPS).

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE (224)

Contribution à la politique transversale

Le ministère de la culture et de la communication poursuit, dans le cadre de cette politique, deux objectifs principaux :

* Favoriser la formation des artistes et des professionnels de la culture et leur insertion professionnelle : le ministère joue un rôle essentiel en matière de renouvellement des professions artistiques et culturelles au travers des formations dont il a la charge. Les établissements ou formations d'enseignement supérieur placés sous son contrôle participent à la vie artistique du pays, à son développement culturel et à son rayonnement à l'étranger, mais s'inscrivent également dans la politique nationale menée en faveur de l'emploi.

Ces établissements mettent en effet en place des procédures de suivi de leurs diplômés ainsi que des dispositifs visant à favoriser leur insertion professionnelle.

L'objectif du ministère est de former les artistes et les professionnels destinés à travailler dans les domaines spécifiques de l'art et de la culture.

Ils concernent 3 grands secteurs :

- l'architecture, le patrimoine et les musées avec les 20 écoles d'architecture (19 904 étudiants en 2005-2006, dont 18 670 pour la formation initiale), le Centre des hautes études de Chaillot (52 admis en 1ère année), l'Institut national du Patrimoine (135 étudiants), l'École du Louvre (1528 étudiants). Les 20 écoles d'architecture constituent, en termes d'effectifs, le secteur de l'enseignement supérieur culture le plus important. Cet enseignement revêt un caractère à la fois supérieur et professionnalisant. Il connaît une évolution rapide et structurante grâce à la mise en place et la poursuite de partenariats universitaires, à la vitalité du secteur recherche des écoles d'architecture et, à l'entrée officielle en 2004-2005 dans le schéma « licence – master - doctorat » qui permet à ces cursus de s'intégrer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

- les arts plastiques avec les 10 écoles nationales d'art (ENSBA, 554 étudiants ; ENSAD, 625 étudiants ; ENSCI, 170 étudiants ; Ecole nationale de la photographie d'Arles, 71 étudiants ; 6 écoles nationales d'Art en régions avec 1104 élèves) et les 47 écoles territoriales accueillant près de 8 500 étudiants. Dans ce secteur, le ministère de la culture et de la communication œuvre également à l'intégration des diplômés dans le cursus européen du LMD.

L'enjeu particulier de 2007 est d'intégrer pleinement l'ensemble du réseau dans l'espace européen de l'enseignement supérieur résultant des accords de Bologne et d'obtenir la reconnaissance du DNSEP au grade de master.

- le spectacle vivant avec les 2 conservatoires nationaux supérieurs de musique et danse (Paris et Lyon avec respectivement 1440 et 536 étudiants), le conservatoire national supérieur d'art dramatique (86 étudiants), l'école du ballet de l'Opéra de Paris (137 étudiants), le centre national des arts du cirque (26 étudiants), les centres de formation des enseignants de la musique et de la danse, les centres de formation de musiciens intervenants, les écoles supérieures de théâtre, etc.

Pour ce secteur, en réponse aux enjeux révélés par la crise de l'intermittence, le ministère de la culture et de la communication entend promouvoir une politique visant à professionnaliser l'entrée dans les métiers et à accompagner les parcours professionnels, notamment dans le cadre de reconversion ou d'évolution de carrière. Ces orientations conduisent à créer des diplômes nationaux professionnels pour l'ensemble des domaines artistiques, à développer la procédure de validation des acquis de l'expérience et, à contribuer à mettre en place un accord-cadre visant à renforcer le lien emploi - formation autour de quatre objectifs : améliorer la visibilité sur l'économie de l'emploi, contribuer à structurer l'offre de formation professionnelle, favoriser l'évolution professionnelle des salariés, renforcer le fonctionnement des entreprises.

- le cinéma avec l'école nationale supérieure des métiers de l'image et du son qui accueille, en 2005, 162 étudiants.

* Augmenter la reconnaissance de l'enseignement supérieur artistique et culturel au niveau européen

Les établissements sont aujourd'hui placés dans un contexte européen. Afin d'accroître encore leur notoriété, de garantir leur développement et donc d'assurer aux étudiants une meilleure insertion professionnelle, l'intégration dans le droit national des directives européennes sur l'enseignement supérieur, est essentielle. L'obtention de la reconnaissance au grade de Licence et de Master pour certains des diplômes « Culture » (déjà acquise pour les diplômes délivrés par les écoles d'architecture et pour le diplôme de restaurateur du patrimoine délivré par l'Institut National du Patrimoine, INP), constitue l'un des principaux enjeux du programme transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique

Ces acteurs dont les missions sont expliquées dans le point précédent sont les écoles supérieures d'arts plastiques, les écoles d'architecture, les écoles d'enseignement de l'art dramatique, de la musique, de la danse et des arts du cirque, l'école nationale supérieure de l'image et du son, l'école du Louvre et l'institut national du patrimoine.

SOUTIEN ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉQUIPEMENT (LIBELLÉ MODIFIÉ) (217)

Contribution à la politique transversale

Le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement », né de la fusion du programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » de la mission transports et du programme « stratégie en matière d'équipement » de la mission politique des territoires, assure des fonctions d'anticipation, d'évaluation et de prospective à moyen et long termes. Il a vocation à regrouper et animer l'ensemble des fonctions de stratégie et de soutien du ministère et à garantir leur mise en œuvre au profit de tous les services d'administration centrale et des services déconcentrés. Il apporte appui, conseil et expertise aux cabinets des ministres, au secrétariat général du ministère, aux responsables de programme et aux services déconcentrés.

Plus particulièrement, ce programme se rattache à la politique d'enseignement supérieur par l'une de ses finalités, qui est l'exercice de la tutelle et le pilotage des écoles dispensant la formation initiale diplômante des futurs cadres du ministère (école nationale des ponts et chaussées – ENPC, école nationale des travaux publics de l'Etat – ENTPE et école nationale des techniciens de l'équipement – ENTE).

Le programme « Soutien et pilotage des politiques de l'équipement » se compose de vingt deux actions. Les moyens consacrés à l'enseignement supérieur sont regroupés au sein de l'action 5 « Politique des ressources humaines et formation ». Cette action comprend la formation initiale diplômante et continue, les politiques sociales, la médecine de prévention, la gestion des ressources humaines. La subvention de l'ENPC et l'ensemble des crédits de l'ENTPE et des deux ENTE sont inclus dans cette action. Les dépenses de personnel entre l'ENTPE et de l'ENTE sont dans l'action 7 « personnels oeuvrant pour les politiques du programme « soutien et pilotage des politiques de l'équipement ».

Opérateurs concourant à la mise en œuvre de la politique

L'ENPC est considéré comme un opérateur de l'Etat. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est membre de Paris Tech (Paris institute of technology), groupe de onze grandes écoles d'ingénieurs de Paris. L'ENPC est chargée de la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'équipement, de la construction, des transports, de l'industrie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Dans les domaines de sa compétence, l'ENPC mène des actions de recherche et participe à la diffusion des connaissances. L'ENPC exerce ses activités sur les plans national et international. L'ENTPE est en cours de changement de statut juridique. Lorsque cette école sera transformée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, elle deviendra alors opérateur de l'Etat.

FORMATION AÉRONAUTIQUE (611)

* Contribution à la politique transversale

Le programme formation aéronautique retrace les activités de formation aux métiers de l'aéronautique dont la direction générale de l'aviation civile a la charge et qui sont mises en œuvre par deux opérateurs spécialisés, l'École Nationale de l'Aviation Civile, établissement public à caractère administratif, et le Service d'Exploitation de la Formation aéronautique, service à compétence nationale de la DGAC.

Exercées au profit du secteur aérien français ou de la DGAC elle même, ces formations contribuent au maintien du haut niveau de sécurité du transport aérien français et au rayonnement de l'industrie aéronautique ; elles servent de référence au secteur privé.

Le maintien du haut niveau de sécurité passe en premier lieu par la compétence professionnelle des personnels opérationnels pilotes et contrôleurs aériens sur lesquels repose la sécurité immédiate du trafic aérien. Pour maintenir tout au long de leur carrière leur niveau de compétence, ils doivent bénéficier d'une formation initiale de haut niveau, s'appuyant sur des modes de recrutement exigeants. A cet égard, la formation française, héritière d'une longue tradition, est reconnue comme étant aux meilleurs standards internationaux. Les autres acteurs de la chaîne de sécurité que sont les ingénieurs, les électroniciens et les techniciens contribuent également aux performances et à la sécurité du système.

Le rayonnement de l'industrie aéronautique française nécessite que la vente des matériels et produits aéronautiques soit accompagnée de la formation de leurs utilisateurs. Ces actions concernent les mêmes catégories de personnels : pilotes à l'appui de la vente d'avions, contrôleurs et électroniciens à l'appui de systèmes de contrôle aérien, ingénieurs et techniciens à l'appui du développement des autorités et opérateurs de navigation aériennes d'autres pays.

La formation des contrôleurs aériens et des pilotes obéit à des normes internationales de sécurité se traduisant par la délivrance de licences qui doivent être renouvelées périodiquement. Depuis quelques années pour les pilotes, à partir de 2005 pour les contrôleurs, ces licences font l'objet de directives européennes que les entreprises et administrations françaises et bien sûr les écoles de formation doivent respecter. Ces exigences se traduisent pour ces écoles par la recherche de standards de qualité élevés.

* Les acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique

Les politiques mises en œuvre dans ce programme le sont sous la supervision générale du secrétariat général qui assure la tutelle de l'ENAC et le pilotage du SEFA. Les actions plus spécifiquement destinées aux personnels techniques de la navigation aérienne sont directement pilotées par la Direction des services de la navigation aérienne qui en fournit les ressources et supervise leur exécution. Pour ce qui concerne l'ENAC, il en est de même pour la formation des agents destinés à exercer les activités de contrôle et de surveillance par la direction éponyme, qui approuve par ailleurs les programmes de formation des pilotes et des contrôleurs et leur mise en œuvre dans le cadre des règlements européens cités plus haut.

Les activités à l'exportation sont coordonnées par la Direction des programmes aéronautiques et de la coopération qui entretient le réseau de relations avec le secteur industriel français et les autorités étrangères.

Le nombre des directions de la DGAC impliquées dans la réalisation de ce programme témoigne de son importance pour une activité où la recherche de la sécurité toujours présente passe par une compétence sans faille de ses acteurs.

Le responsable du programme formation aéronautique est le Secrétaire Général de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Ce programme est entièrement exécuté par les deux opérateurs de formation cités plus haut. Le SEFA est un service à compétence nationale rattaché au secrétariat général qui exerce de ce fait une autorité directe sur ce service et lui délègue un budget opérationnel de programme couvrant l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les relations de l'ENAC avec la DGAC sont régies par une convention annuelle qui précise les missions que l'établissement doit assurer pour le compte de la DGAC et les ressources, en contrepartie, que la DGAC lui alloue dans le cadre de ce programme, ainsi que des programmes navigation aérienne et contrôle et surveillance.

Ce programme est réparti en deux actions correspondant chacune aux activités des deux opérateurs :

- Une action formation aux métiers de l'aviation civile assurée par l'ENAC, Établissement public sous tutelle de la DGAC.
- Une action formation au pilotage, assurée par le SEFA, service à compétence nationale.

the 1990s, the number of people with diabetes has increased in all industrialized countries, and this increase is continuing to rise.

Diabetes is a chronic disease, and the consequences of diabetes are often severe. The most common complications of diabetes are cardiovascular disease, kidney disease, eye disease, and nerve damage. These complications can lead to disability and even death. Therefore, it is important to have good control of blood sugar levels to prevent or delay the onset of these complications.

There are two main types of diabetes: type 1 diabetes and type 2 diabetes. Type 1 diabetes is an autoimmune disease in which the body's immune system attacks and destroys the insulin-producing cells in the pancreas.

Type 2 diabetes is a metabolic disease in which the body's cells become resistant to the action of insulin. This means that the body's cells do not respond properly to the insulin that is produced by the pancreas. As a result, the body is unable to use insulin effectively to move glucose from the bloodstream into the cells.

There are several risk factors for type 2 diabetes, including being overweight, being physically inactive, and having a family history of the disease. However, it is possible to prevent or delay the onset of type 2 diabetes by making lifestyle changes.

These changes include eating a healthy diet, being physically active, and maintaining a healthy weight. Additionally, it is important to have regular check-ups with a healthcare provider to monitor blood sugar levels and to take any necessary medications.

Diabetes is a complex disease, and it is important to work closely with a healthcare provider to manage the disease and to prevent complications.

There are many resources available to help people with diabetes, including support groups, educational materials, and medical devices. It is important to take advantage of these resources to help manage the disease and to improve quality of life.

Diabetes is a chronic disease, and it is important to have good control of blood sugar levels to prevent or delay the onset of complications.

There are two main types of diabetes: type 1 diabetes and type 2 diabetes. Type 1 diabetes is an autoimmune disease in which the body's immune system attacks and destroys the insulin-producing cells in the pancreas.

Type 2 diabetes is a metabolic disease in which the body's cells become resistant to the action of insulin. This means that the body's cells do not respond properly to the insulin that is produced by the pancreas. As a result, the body is unable to use insulin effectively to move glucose from the bloodstream into the cells.

There are several risk factors for type 2 diabetes, including being overweight, being physically inactive, and having a family history of the disease. However, it is possible to prevent or delay the onset of type 2 diabetes by making lifestyle changes.

These changes include eating a healthy diet, being physically active, and maintaining a healthy weight. Additionally, it is important to have regular check-ups with a healthcare provider to monitor blood sugar levels and to take any necessary medications.

Diabetes is a complex disease, and it is important to work closely with a healthcare provider to manage the disease and to prevent complications.

There are many resources available to help people with diabetes, including support groups, educational materials, and medical devices. It is important to take advantage of these resources to help manage the disease and to improve quality of life.

Diabetes is a chronic disease, and it is important to have good control of blood sugar levels to prevent or delay the onset of complications.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La stratégie qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus pour la politique transversale repose sur le constat que le niveau de développement de notre société est directement lié à celui de la formation de la population ainsi qu'à la qualité de cette formation.

Le système d'enseignement supérieur doit donc d'une part, répondre aux besoins de qualifications supérieures nécessaires à notre pays dans une conception de formation tout au long de la vie, d'autre part assurer dans un contexte de concurrence internationale, la place et le rayonnement de la science et de la culture françaises.

D'autre part, il convient de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur. Loin d'être réductible au système d'aide sociale et d'amélioration des conditions de démocratisation de l'enseignement supérieur, la politique transversale nécessite d'agir sur d'autres leviers, tels que les processus d'information et d'orientation, l'amélioration des taux de réussite notamment en premier cycle ou encore la diversification des publics accueillis en filières sélectives.

Aussi, 6 objectifs transversaux ont été identifiés dans l'atteinte desquels tous les ministères ayant la responsabilité de l'organisation de formations post-baccalauréat se retrouvent. En outre, et en fonction de la spécificité des formations supérieures dispensées, 15 objectifs propres aux programmes participants concourent à la réalisation des objectifs transversaux.

Objectif transversal : **Répondre aux besoins de qualification supérieure**

Objectifs y concourant :

- Maîtriser l'offre de formation
- Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
- Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
- Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire
- Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
- Répondre aux besoins de formation des étudiants en médecine
- Mettre à la disposition des services les bonnes compétences, au bon moment, au bon endroit pour assurer la mise en oeuvre des politiques sanitaires et sociales

Objectif transversal : **Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**

Objectif transversal : **Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**

Objectifs y concourant :

- Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche
- Renforcer le rôle de la France dans la formation des élites
- Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française
- Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

Objectif transversal : **Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**

Objectif transversal : **Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur**

Objectifs y concourant :

- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts
- Développer la prévention dans le domaine de la santé
- Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles

Objectif transversal : **Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de service**

Objectifs y concourant :

- Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

AXE PRIORITAIRE

OBJECTIFS TRANSVERSAUX DE L'AXE PRIORITAIRE

OBJECTIF n°1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Programme Développement des entreprises (134)
- Programme Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)
- Programme Sport (219)
- Programme Jeunesse et vie associative (163)
- Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (224)
- Programme Formation aéronautique (611)

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, bien rémunéré, correspondant à leur niveau de qualification et répondant aux besoins socio-économiques.

L'ajustement formation-emploi est un processus qui dépend de la formation des jeunes sortant du système éducatif mais également de la conjoncture du marché du travail. Les marges de manœuvre existantes en terme d'amélioration de l'insertion de jeunes diplômés permettent cependant de viser une meilleure insertion dans les prochaines années, sauf forte dégradation de la conjoncture.

Les études de prospective à l'horizon 2010 prévoient peu d'écarts entre les niveaux de recrutement et de sortie des diplômés de l'enseignement supérieur. Les diplômés à bac+2 seraient même en légère insuffisance par rapport à la demande des entreprises.

Actuellement environ 280.000 jeunes par an, soit 37 % des sortants de formation initiale, terminent leurs études titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Ce diplôme sanctionne pour 53,6 % d'entre eux la réussite d'un cursus long (licence, maîtrise, doctorat, grandes écoles) et pour 46,4 % la réussite d'un cycle court [essentiellement brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT)].

La formation des diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, bien rémunéré, correspondant à leur niveau de qualification. Pour améliorer l'insertion des diplômés, l'Etat dispose de plusieurs leviers :

- offrir des formations bénéficiant d'une assurance qualité en termes d'acquis et de compétences ;
- professionnaliser les formations : développer les stages en entreprise, développer le partenariat avec le monde économique ;
- veiller à une répartition équilibrée des formations professionnalisées sur l'ensemble du territoire ;
- développer les évaluations sur la qualité de la relation formation-emploi ;
- mieux informer et orienter les étudiants.

INDICATEUR 1.1: Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	43,2			43	44,7	50

Précisions méthodologiques : C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération, qui ne peut être calculé annuellement et serait fourni par un recensement de la population.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 1.2: Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	%	78			81	86	88
dont CDI	%	69			71	72	75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	63			67	69	75
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession libérale (tous types d'emplois, tous domaines)	%	80			83	85	90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%	87			90,7	90	92
% de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI et CDD) trois ans après leur thèse	%	90,8				90	92
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%	69			72	73,5	78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%	83			86,5	88,5	94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%	81			84,7	86,5	92

Précisions méthodologiques : Enquête génération réalisée tous les trois ans. Champ : élèves, étudiants ou apprentis, inscrits dans un établissement scolaire en 2000-2001 et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail, interrogés en 2004.

Source des données : CEREQ

INDICATEUR 1.3: Taux de placement à 6 mois des élèves diplômés des écoles d'ingénieurs et des stagiaires des instituts de promotion commerciale, des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et de l'Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP) / Programme Développement des entreprises (134)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
a) Diplômés des écoles d'ingénieurs (Mines, GET, SUPELEC) et de l'ENSCI	%	ND	ND	90	> 85	> 85	> 85
b) Stagiaires de l'IFOCOP	%	82,16	83	86	> 85	> 85	> 85
c) Stagiaires des instituts de promotion commerciale des CCI	%	75	75	74	> 75	> 75	>75

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

a) nombre d'élèves diplômés ayant trouvé un emploi à la date de l'enquête " emploi " de l'association des anciens élèves après l'obtention de leur diplôme / nombre de diplômés ayant un emploi ou en cherchant un ;

b) et c) nombre d'anciens élèves et de stagiaires ayant trouvé un emploi dans les six mois suivant l'achèvement de leur cycle de formation initiale ou continue / nombre total d'anciens élèves et de stagiaires formés au cours de la même période.

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

Source des données :

- a) informations fournies par les écoles ;
 b) et c) éléments fournis annuellement par les organismes concernés.

INDICATEUR 1.4: Taux d'insertion des diplômés / Programme Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Taux d'insertion des diplômés à 3 mois	%	62%	63%	62.6%	64%	65%	65%

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : données transmises à la DGER après enquête annuelle auprès des étudiants diplômés faite par la conférence des grandes écoles.
- **Explications sur la construction de l'indicateur** : l'indicateur donne le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi 3 mois après la sortie sur la population totale des diplômés de la même année qui ont recherché un emploi ; il s'agit donc d'un taux d'activité net, hors poursuite d'études et volontariat international. Le délai de 3 mois peut paraître court, mais il s'agit de formations professionnalisantes et d'étudiants sortant avec des compétences très ciblées.
- **Commentaires** : Il n'a pas été possible de reprendre les données du CEREQ (taux d'insertion à 3 ans – « Enquête génération 2001 »-) car les réponses des diplômés de l'enseignement agricole sont en trop petit nombre pour être significatives. Pour sa part, la DGER mène, tous les 4 ans, une enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement agricole. Pour la dernière enquête effectuée en 2002, le taux d'insertion net des diplômés des écoles publiques d'ingénieurs est de 96,3 %.

INDICATEUR 1.5: Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme. / Programme Jeunesse et vie associative (163)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	70	72	77	73	74	75

Précisions méthodologiques :

Les données renseignées pour l'année 2004 sont issues d'une enquête CEREQ réalisée à la demande du ministère portant sur la « génération 2001 » 7 mois après l'obtention du diplôme, 70% des diplômés exercent un métier en relation avec leur qualification. 3 ans après l'obtention du diplôme, l'enquête CEREQ montre un taux d'insertion dans les métiers de l'animation égal à 78%.

Il est rappelé les difficultés pour le ministère d'apprécier les résultats de l'enquête Génération CEREQ 2001 qui sert de base à cet indicateur car il n'est pas possible de savoir si le niveau observé au cours de cette enquête est un niveau élevé, moyen ou faible. En effet, c'est la première année que le MJSVA a pu faire cette observation.

Pour 2005, un système de recueil annuel de données MJSVA auprès des services déconcentrés a été mis en place sur la base de questionnaires postaux et non sur des entretiens qui est le système retenu pour l'enquête CEREQ. Les données recueillies, sur seulement 17 régions, montrent un taux d'insertion 7 mois après le diplôme de 77%. Compte tenu de l'utilisation d'une méthodologie légèrement différente et de données agrégées encore incomplètes, le chiffre communiqué pour 2005, même s'il est élevé, doit être considéré comme une estimation provisoire.

La valeur cible retenue pour 2009 est de 75% même si les données provisoires constatées en 2005 sont supérieures à ce chiffre. Il faudra deux à trois années d'expérience pour valider le dispositif d'observation.

INDICATEUR 1.6: Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme / Programme Sport (219)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	68		70	72	73	75

Précisions méthodologiques :

Les données renseignées pour l'année 2004 sont issues d'une enquête CEREQ réalisée à la demande du ministère portant sur la « génération 2001 » 7 mois après l'obtention du diplôme, 68% des diplômés exercent un métier en relation avec leur qualification. 3 ans après l'obtention du diplôme, l'enquête CEREQ montre un taux d'insertion dans les métiers du sport égal à 72%.

Il est rappelé, ici, les difficultés pour le ministère d'apprécier les résultats de l'enquête Génération CEREQ 2001 qui sert de base à cet indicateur car il n'est pas possible de savoir si le niveau observé au cours de cette enquête est un niveau élevé, moyen ou faible. En effet, c'est la première année que le MJS VA a pu faire cette observation.

Pour 2005, un système de recueil annuel de données MJSVA auprès des services déconcentrés a été mis en place sur la base de questionnaires postaux et non des entretiens, système retenu pour l'enquête CEREQ. Les données recueillies montrent un taux d'insertion 7 mois après le diplôme de 70%. Compte tenu de l'utilisation d'une méthodologie légèrement différente et de données agrégées encore incomplètes le chiffre communiqué pour 2005 doit être considéré comme une estimation provisoire.

La valeur cible retenue pour 2009 est de 75%. Il faudra deux à trois années d'expérience pour valider le présent dispositif d'observation.

INDICATEUR 1.7: Taux d'insertion dans un emploi en rapport avec la formation reçue dans un établissement sous tutelle ou sous contrôle du ministère de la Culture et de la Communication, dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme. / Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (224)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Ecoles d'architecture	%	73,3		73,3	73,5	73,8	>75
Enseignants, titulaires du diplôme d'Etat de professeur de musique ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique (temps partiel ou complet)	%	80		80	82	85	>85
Ecole de danse de l'Opéra national de Paris et CNSMD de Paris	%	90		90	90	90	>90
Ecole du Louvre	%	57,9		57,9	58	59	>60
FEMIS	%	74		68	70	71	>70
Ecoles d'arts (diplômés DNSEP)	%			72,7	>72	>72	>72

Précisions méthodologiques : pour les écoles d'architecture, le chiffre indiqué correspond aux diplômés du DPLG exerçant une activité de maîtrise d'œuvre architecturale (d'autres activités architecturales seront prises en compte ultérieurement, lorsque les données seront disponibles). Les enquêtes d'insertion des écoles d'architecture sont menées tous les 2 ans. Les valeurs 2004 et 2005 sont donc identiques.

Pour les interprètes musiciens, une étude pilotée par la DMDTS en collaboration avec le DEPS, portant sur les étudiants des CNSMD de Paris et de Lyon et sur les élèves de 14 conservatoires nationaux de région répartis équitablement sur le territoire national, est en cours. Les premiers résultats de cette étude permettent d'établir un taux d'insertion d'environ 75%, ce taux étant de plus de 80% pour les étudiants issus des CNSMD de Paris et de Lyon.

Pour les écoles supérieures en danse telles que le CNSMD de Lyon, l'Ecole supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower et l'Ecole nationale supérieure de Marseille, une observation de l'insertion professionnelle est progressivement mise en place. En ce qui concerne l'école de danse de l'Opéra de Paris, le taux d'insertion est de 95%.

En cirque, une étude réalisée par le Centre national des arts du cirque démontre une insertion professionnelle pour l'ensemble des étudiants (environ 18 étudiants par promotion). Cette insertion est réelle dès l'obtention du diplôme de fin d'études et sur une durée d'au moins cinq années.

En théâtre, une étude portant sur les étudiants des neuf écoles supérieures, à partir d'un taux de réponse de 65%, permet d'établir que 95 % des sortants de ces écoles exercent une activité professionnelle de comédien.

Pour l'école du Louvre : la dernière enquête en date a été réalisée en 02/2004 sur les élèves de 4ème année (1ère année de 2ème cycle) – titulaires du diplôme d'études supérieures-, qui a porté sur les promotions de 1999 à 2002. Vu que seulement 2 ans séparaient les diplômés 2002 du moment de l'enquête, ont été retenus pour l'indicateur les diplômés de 2001.

Pour la FEMIS, sont comptabilisés comme insérés, parmi l'ensemble des élèves d'une promotion, la part des diplômés en n ayant travaillé sur au moins un film au cours des années n+1, n+2, n+3 ; ce taux est inscrit en valeur n+3.

Pour les écoles d'art, l'enquête portant sur les titulaires du DNSEP est exhaustive et s'effectue 30 mois après obtention du diplôme. La population enquêtée comprend tous les diplômés de la promotion du DNSEP 2003 soit 773 diplômés issus de 45 écoles supérieures d'art, soit 6 écoles nationales et 39 écoles territoriales. 461 diplômés (sur 773 et sur 700 joignables) ont répondu aux questionnaires, soit un taux de réponse de 65,9 %. Parmi les diplômés ayant un emploi, 2/3 sont salariés et 1/3 a un emploi indépendant.

Sources des données : A ce stade, cet indicateur est renseigné par les directions centrales en lien avec les établissements d'enseignement supérieur relevant de la culture. Cet indicateur suppose la mise en place d'un dispositif d'observation sur l'insertion professionnelle, piloté par la DDAI, alimenté par les établissements publics et traité pour chaque secteur par la direction de tutelle concernée (DAPA, DAP, DMDTS, CNC, DMF) sur la base d'études d'insertion menées par chaque établissement et coordonnées par les directions de tutelle. Ce projet est en cours au ministère, notamment via la constitution d'une base de données enseignement supérieur culture. L'étude menée tous les 3 ans par le CEREQ sur l'enseignement supérieur (« Génération 2001, 2004 »...) sera, dans l'édition 2007, élargie à l'enseignement supérieur artistique et culturel.

INDICATEUR 1.8: Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) formés à l'école, six mois après la délivrance de leur diplôme. / Programme Formation aéronautique (611)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	89,5		89	89	90	95

Précisions méthodologiques

Sources des données : Chaque année la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC avec la collaboration de l'association des anciens élèves adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats ne sont disponibles qu'à la fin du premier trimestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Par rapport à la cible retenue dans le projet annuel de performances annexé à la loi de finances pour 2006, la cible a été ramenée de 100% à 95% afin de prendre en compte les situations particulières (années de césure par exemple), dans le cycle des embauches.

Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet 6 mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde du travail de nos élèves qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles (79,1% en 2005).

INDICATEUR 1.9: Taux d'insertion professionnelle des Elèves Pilotes de Ligne. / Programme Formation aéronautique (611)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	88	83	83	88	88	88

Précisions méthodologiques

Sources des données : l'Association des Elèves Pilotes de Ligne.

Cet indicateur correspond au nombre d'EPL d'une promotion ayant trouvé un emploi dans l'année suivant celle de la fin de formation au SEFA, sur le nombre d'EPL ayant réussi leur formation ATP(A). Pour une année donnée, c'est donc la promotion sélectionnée sur concours quatre ans plus tôt qui est considérée.

Le cycle des embauches dans le secteur du transport aérien est relativement long. Trois ans après leur sortie d'école, on observe un taux d'emploi des EPL compris entre 96% et 100% selon les promotions.

OBJECTIF n° 2 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (du point de vue du citoyen)
Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Plusieurs facteurs se conjuguent pour faire de la formation tout au long de la vie un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur :

- L'évolution accélérée des sciences et des techniques comme la difficulté croissante de la maîtrise de dispositifs de plus en plus complexes dans les sociétés développées conduisent à générer des besoins de formation supérieure sur toute la durée des vies professionnelles ;
- L'élévation des niveaux de la formation initiale fait de plus en plus de l'enseignement supérieur la clef de la mobilité sociale et de la promotion professionnelle ;
- La gestion du temps, traditionnellement scandée par le triptyque formation initiale/travail/retraite, est probablement appelée à évoluer vers une alternance tout au long de la vie.

L'enseignement supérieur a de longue date perçu ce besoin, par exemple en instituant le premier des procédures de validation d'acquis. Cependant, bien que significatifs, les résultats obtenus ne se situent pas encore à la hauteur des espérances.

Le schéma licence-master-doctorat (LMD) en ouvrant de larges capacités de parcours diversifiés de formations modulaires, en généralisant les dispositifs de validation d'acquis et en permettant la création de nouveaux diplômes doit, dans l'avenir, favoriser un développement substantiel des activités de formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ce développement sera mesuré par :

- la part des diplômes délivrés au titre de la formation continue et le degré de diffusion des pratiques de validation des acquis de l'expérience ;
- le nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les Universités et au CNAM en attendant un indicateur de retour à l'emploi, mesuré par le taux des titulaires d'un diplôme par VAE ayant amélioré leur situation professionnelle.

INDICATEUR 2.1: Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
numérateur	Effectifs					so	so
dénominateur	Effectifs					so	so
ratio	%	6,6			7	7,75	10

Précisions méthodologiques : Cet indicateur rapporte le nombre de diplômés inscrits en formation continue ou en reprise d'étude dans les universités et établissements assimilés au nombre total de diplômés de ces établissements.

La variable "régime d'inscription" qui devrait permettre de repérer les étudiants en formation continue est une variable très fragile. Le nombre d'étudiants en formation continue est largement sous-estimé. La fiabilité de cette variable doit être encore consolidée avant la publication de ces effectifs.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 2.2: Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Validation décret 1985 (décret 85-906) - VAP	Nombre	13 695		12 254	(1)	(1)	(1)
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 165		3 838	4 500	5 000	8 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 282		1 655	1 900	2 200	3 000

(1) : du fait de l'incidence du LMD et de la VAE, le nombre de VAP est en baisse régulière

Précisions méthodologiques :

Le dispositif mis en place par le décret n°85-906 du 23 août 1985 permet par l'octroi d'une dispense, la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat aux candidats qui n'ont pas les titres et diplômes requis pour s'inscrire à une formation. La dispense est accordée par une commission pédagogique au vu des acquis personnels et professionnels des candidats

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) crée par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule validation des acquis de l'expérience sans passer par la formation, les textes faisant de la validation des acquis de l'expérience un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 3 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial (du point de vue du citoyen)

- Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Programme Développement des entreprises (134)

Tout système d'enseignement supérieur est désormais soumis à une compétition européenne et mondiale. Le système français doit donc offrir à ses ressortissants une qualité qui leur garantit une bonne comparaison avec les systèmes étrangers ; il doit également être suffisamment attractif pour permettre le rayonnement durable de la culture française et continuer à « compter » dans l'offre mondiale.

L'ouverture et l'action internationales comportent un développement de la mobilité, un accroissement des partenariats entre établissements français et étrangers, des politiques volontaristes sur des zones géographiques ciblées dans le cadre de la politique internationale de la France.

Le développement de la mobilité sera mesuré par le nombre d'étudiants français poursuivant une part de leurs études à l'étranger ainsi que par le nombre d'étudiants étrangers se formant en France aux niveaux master et doctorat, niveaux retenus pour s'assurer d'une véritable attractivité de l'offre.

S'agissant de l'accroissement des partenariats, il sera évalué par la mesure des diplômes conjoints entre établissements français et étrangers mis en œuvre aux niveaux master et doctorat. En effet, compte tenu de l'âpreté de la compétition mondiale, il est indispensable d'accélérer ce processus d'internationalisation et d'éviter qu'il ne revête un contenu superficiel. De ce point de vue, une forme élaborée de partenariat se traduit par la mise en œuvre de diplômes conjoints. Dans ce cadre, un établissement français conclut avec un ou plusieurs établissements étrangers un accord visant à organiser avec une équipe de formation multinationale un cursus accueillant des étudiants des pays participants et de pays tiers et conduisant à un diplôme délivré en commun et reconnu dans les divers pays concernés. C'est cette formule qui a été retenue dans le programme communautaire « Erasmus Mundus ».

La réglementation française qui ne permettait pas jusqu'alors cette formule a été adaptée en 2005 pour tous les types de diplômes d'enseignement supérieur bénéficiant en France de la garantie de l'Etat, qu'ils soient délivrés par les universités ou par les écoles supérieures.

Afin de mesurer la profondeur de l'internationalisation du système français d'enseignement supérieur, il a été choisi de retenir l'indicateur du nombre de diplômes conjoints. Cet indicateur nécessairement faible en 2006, compte tenu de l'évolution récente de la réglementation, devrait être particulièrement sensible pour mesurer les résultats de la politique d'ouverture internationale.

INDICATEUR 3.1: Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France) / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
inscrits en master	%	14,9		16,5	17	17,5	20
inscrits en doctorat	%	28		30	30,5	31	33

Précisions méthodologiques :

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 3.2: Proportion d'élèves étrangers diplômés dans les écoles d'ingénieurs relevant du programme / Programme Développement des entreprises (134)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	ND	ND	20	ND	> 20	> 30

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre d'élèves étrangers diplômés au cours de l'année n / nombre total d'élèves inscrits dans les écoles d'ingénieurs relevant du programme au cours de la même année.

Source des données : statistiques des écoles.

INDICATEUR 3.3: Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE). / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
% d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE	%	2,5			3,2	3,4	4
Moyenne OCDE	%	4,0				-	-
% d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France	%	2,5			3,2	3,4	4

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Moyenne OCDE	%	3,2				-	-

Source des données : OCDE.

Les données sont disponibles en septembre de l'année n+2 pour l'année universitaire n-1/n. L'OCDE ne se livre pas à des prévisions.

INDICATEUR 3.4: Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Cursus Licence	%	48,3			51	53	60
Cursus Master	%	72,3			74,7	75,9	80

Précisions méthodologiques : Le ratio est le suivant : (nombre de diplômés étrangers non bacheliers d'une licence(ou d'un master)/nombre d'étrangers non bacheliers inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de diplômés français d'une licence(ou d'un master) / nombre d'inscrits français en année terminale du cursus). L'indicateur a été réajusté par rapport au PLF 2006 pour tenir compte d'une erreur relative au nombre d'inscrits en master.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 3.5: Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre de thèses délivrées sous co-tutelle	Nbre	546		682 *	700	750	900
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre					-	200

*Sur les 682 co-tutelles de thèse réalisées en 2005, 219 sont des co-tutelles avec les 45 pays membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EES).

Nombre de cursus en master conjoint : disponible PLF 2008

Source des données : DGES.

OBJECTIF n°4 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation (du point de vue du citoyen et du contribuable)

Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur permet d'assigner à chacun des cursus (licence, master et doctorat) des objectifs différenciés décrits dans les actions du programme. C'est en fonction de ces objectifs que l'excellence doit être garantie pour chacun des niveaux.

L'amélioration de l'orientation et des taux de succès des étudiants en cursus Licence, ainsi que l'optimisation de la durée d'obtention des diplômes constituent un enjeu majeur.

Indicateurs de résultats :

- mesure de l'amélioration de l'orientation et des taux de réussite dans le cursus Licence ;
- mesure de l'optimisation de la durée d'obtention des diplômes.

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

INDICATEUR 4.1: Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des sortants de DEUG, DUT, BTS sans diplôme en % de l'ensemble des sortants du supérieur	%	20	21		19	18	15

Source des données : INSEE

Valeur données 2004 : Les données sont disponibles en été de l'année n+2 pour les sortants de l'année n.

INDICATEUR 4.2: Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Ensemble en STS	%	74,7		74,3		76,3	78
dont BAC général (en STS)	%	84,2		83,9		84,6	85
dont bac technologique (en STS)	%	73,5		73,6		74,7	76
dont BAC professionnel (en STS)	%	57,6		56,1		58,8	60
Ensemble en DUT	%						
dont BAC général (en DUT)							
dont BAC technologique (en DUT)	%						
dont BAC professionnel (en DUT)	%						

Précisions méthodologiques : Les données DUT seront disponibles au PLF 2008.

Source de données : DEPP

Mode de calcul : Nombre de candidats admis à l'examen parmi les candidats présentés. Un candidat présenté est un candidat ayant participé à au moins une des épreuves.

INDICATEUR 4.3: Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Bacheliers technologiques et professionnels en IUT et en STS	%	69,2		69,5	71,5	73	77

Précisions méthodologiques : Champ : enseignement public et privé sous contrat – Universités, IUT, STS et CPGE

Source des données : DEPP

INDICATEUR 4.4: Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	37				40	50

Précisions méthodologiques

Source de données : DGES

Mode de calcul : Pour chaque promotion recrutée pendant la période, dénombrement des allocataires qui ont soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3^{ème} année universitaire. Le résultat est ensuite rapporté au nombre d'allocataires recrutés à la rentrée correspondante.

INDICATEUR 4.5: Pourcentage de licences obtenues en 3 ans. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	54,7			59	60,5	65

Précisions méthodologiques : Champ : Etudiants français (enseignement public universités et assimilés) âgés de 18 à 25 ans inscrits en cursus licence et titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle.

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 5 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur (du point de vue du citoyen)

Programme Vie étudiante (231)

Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Par rapport à la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être plus fortement représentés : toutes formations confondues, près d'un tiers des étudiants en université ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale (les cadres représentent près de 9 % de la population active, *source DEP et INSEE - recensement 1999 de la population - exploitation complémentaire*) et un sur dix est enfant d'ouvriers (les ouvriers représentent 19 % de la population active). Ce phénomène est accentué dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les disciplines de santé où environ la moitié des étudiants est issue des catégories sociales les plus favorisées.

La poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : leur part passe de 30 % en 1er cycle à 37 % en 3ème cycle ; inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits à l'université les deux premières années d'études, cette part est inférieure à 5 % en 3ème cycle.

Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue un objectif prioritaire.

Qui plus est, il est important que les étudiants boursiers puissent bénéficier le plus rapidement possible en début d'année universitaire de leur bourse d'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, 90 % des étudiants perçoivent leur bourse avant la mi-décembre. L'objectif, à horizon 2010, est que ce pourcentage soit atteint avant la mi-novembre afin d'améliorer la qualité du service rendu aux étudiants.

INDICATEUR 5.1: Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
(1)Ecart de taux de réussite en Licence	Points						
(1a)Taux de réussite des boursiers en Licence	%						
(1b)Taux de réussite des non boursiers en Licence	%						
(2)Ecart de taux de réussite en Master	Points						
(2a)Taux de réussite des boursiers en Master	%						

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
(2b)Taux de réussite des non boursiers en Master	%						

Précisions méthodologiques : Indicateur en cours de construction. Date de livraison PLF 2009. Ce délai est lié à la généralisation pour l'année universitaire 2006-2007 de la nouvelle version de l'application de gestion des aides sociales par les CROUS. Elle intègre dorénavant un numéro identifiant national pour chaque étudiant avec une codification par niveau d'études. En attendant, un indicateur provisoire pourra être proposé pour 2008 : il s'appuiera sur un échantillon d'établissements disposant du logiciel de gestion de la scolarité APOGEE et sur des enquêtes spécifiques.

Ecart a-b

a : nombre de diplômés d'une licence (ou master) boursiers rapporté au nombre d'inscrits boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

b : nombre de diplômés d'une licence (ou master) non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

Source des données : DEPP

INDICATEUR 5.2: Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation. / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Equivalent "L" Ouvriers,employés	%	27,3		27	28,9	29,5	32
Equivalent "M" Ouvriers,employés	%	17		16,9	17,5	18	20
Equivalent "D" Ouvriers,employés	%	9,2		9,9	10,7	10,9	12

Précisions méthodologiques : Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L, M et D

Source des données : DEPP

Lecture : en 2004, les étudiants de pères ouvriers, employés représentent 27,3% des étudiants de niveau Licence, 17 % des étudiants de niveau Master et 9,2% des étudiants au niveau Doctorat.

INDICATEUR 5.3: Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre. / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre	Nombre	370 659		364 419		-	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/11	%	84,4		81,4	85	86	90
Nombre	Nombre	402 127		405 857		-	-
pourcentage d'étudiants ayant reçu le 1er versement de leur bourse avant le 30/12	%	91,5		90,7	93	94	96

NB : A partir de ce PLF, le taux de paiement des bourses prend en compte les boursiers sur critères sociaux (BCS), hors les boursiers à taux 0, et le nombre total de BCS est donné par l'enquête DEPP de mars de l'année N.

Source des données : CNOUS, DEPP.

INDICATEUR 5.4: Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale. / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	78			78,5	78,5	80

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Employés, Ouvriers	%	41			43	45	50
Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	55			55	56	60

Précisions méthodologiques : Pourcentage de jeunes suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.

Source des données : Enquête emplois INSEE

OBJECTIF n°6 : Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de service (du point de vue du contribuable)

- Programme Développement des entreprises (134)
- Programme Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)
- Programme Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (libellé modifié) (217)
- Programme Formation aéronautique (611)

La productivité des formations dispensées par l'ensemble des écoles concourant à la politique transversale de l'enseignement supérieur constitue une exigence importante de bonne utilisation des deniers publics.

INDICATEUR 6.1: Evolution de la productivité des formations (écoles du programmes et stages IFOCOP) / Programme Développement des entreprises (134)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Evolution de la productivité des écoles d'ingénieurs	%	ND	ND	- 4,91	> 1,8	> 1,8	> 1,5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

La productivité de l'année n se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'élèves diplômés en année n (ingénieur, master et mastère) et le montant des crédits budgétaires affectés par le programme. L'indicateur d'évolution de la productivité se calcule en rapportant la différence entre la productivité des années n et n-1 à celle de l'année n-1.

Source des données :

Les écoles, sur la base du nombre de leurs élèves diplômés (ingénieur, master et mastère) et de leur budget.

INDICATEUR 6.2: Dépense moyenne de formation par catégorie de formés / Programme Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Cadres supérieurs techniques du MAP	€			14 323	15 700	15 700	15 500
Personnels d'enseignement	€		NC			*	*
Ingénieurs	€			11 815	13 000	13 500	14 000
Vétérinaires	€			12 709	15 000	15 000	16 500
Paysagistes	€			14 549	15 700	16 500	16 000

Précisions méthodologiques :

● **Sources des données :** Ces dépenses sont calculées à partir de la grille CERES d'attribution des subventions de fonctionnement et des emplois à chaque école.

● **Explications sur la construction de l'indicateur :** L'indicateur donne la dépense de fonctionnement pour l'Etat des différentes catégories de formés et par année de formation. Il s'agit de la dépense de formation au sens strict ; les dépenses de l'Etat pour la recherche, faite par les enseignants-chercheurs qui sont en poste dans ces écoles de formation, ne sont pas prises en compte.

Pour les vétérinaires, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 4 écoles vétérinaires.

Pour les ingénieurs, il s'agit de la dépense moyenne, pondérée par les effectifs, de chacune des 12 écoles de formation.

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

Pour les cadres supérieurs techniques du MAP, il s'agit de la dépense moyenne de formation des ingénieurs fonctionnaires. Le salaire de ces ingénieurs en formation n'étant pas pris en compte.

• **Commentaires :**

Pour la catégorie du personnel enseignant qui est formé par l'ENFA de Toulouse, il n'est pas possible de donner une valeur moyenne, d'une part, parce que les personnels formés ont des durées de formation très variables suivant le type de concours de recrutement (de 2 semaines à une année complète), et, d'autre part, parce que l'ENFA assure une mission d'appui à l'enseignement technique agricole et il serait nécessaire de pouvoir évaluer séparément cette mission d'appui.

Les prévisions 2006 prennent en compte le changement de taux du prélèvement (passage de 33% à 50 %) pour le Compte d'Affectation Spéciale pension des agents de l'Etat.

En ce qui concerne les prévisions pour les vétérinaires, elles tiennent compte de la modification du cursus de formation.

* Ce sous-indicateur pourra être renseigné à l'issue de la contractualisation des actions d'appui au système éducatif.

INDICATEUR 6.3: Coût de la formation initiale d'un élève diplômé des écoles (ENTE, ENPC) / Programme Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (217)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Ingénieur	K€			17	17	17	17
Technicien supérieur	K€			19	19	18	18

Précisions méthodologiques :

Pour les ingénieurs des ponts et chaussées, il s'agit du coût moyen annuel de la formation initiale des élèves de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) menant au diplôme d'ingénieur en 3 ans de scolarité (équivalent au Mastère). La base de calcul est réalisée hors salaires des élèves fonctionnaires et hors amortissement.

Pour les techniciens supérieurs, il s'agit du coût moyen annuel de la formation initiale des élèves des deux établissements de l'École nationale des techniciens de l'Équipement (ENTE) menant au titre de 'Technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires' de niveau Bac +2 (inscrit au RNCP) d'une durée de 1 ou 2 ans selon le diplôme initial du lauréat. La base de calcul est réalisée hors salaires des élèves fonctionnaires et hors amortissement. La différence de coût avec la formation des ingénieurs provient de la présence au sein de l'ENTE d'un corps professoral attaché à l'établissement, ce qui n'est pas le cas de l'ENPC.

Source de données :

Ministère de l'équipement / Secrétariat général / Mission des cadres dirigeants et des écoles – données issues de la comptabilité des établissements (comptabilité analytique pour l'ENPC).

INDICATEUR 6.4: Coût de la formation des élèves ingénieurs / Programme Formation aéronautique (611)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
€/élève	79895		78726	78500	78000	77000

Précisions méthodologiques

Source de données : Comptabilité analytique de l'ENAC. Les résultats de la comptabilité analytique sont examinés au conseil d'administration de l'école qui se tient au printemps. Le coût des promotions que l'on dégage intègre les salaires, qui représentent entre 60 et 65% des charges, ainsi que les charges directes et les charges indirectes qui sont de loin les plus importantes. Le coût d'une promotion est obtenu en divisant le montant des charges de la promotion cumulée sur 3 années par le nombre d'élèves de la promotion.

Le coût objectif de la formation d'un élève ne sera validé qu'à la fin de son cursus de 3 ans et connu avec un décalage supplémentaire d'un an lié à l'écart entre année civile et année scolaire. Le coût de 2004, présenté au conseil d'administration du printemps 2005, correspond à la promotion des ingénieurs entrés à l'ENAC en 2001 : il inclut les charges des années scolaires 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Le coût d'un élève intégrant l'ENAC en septembre 2005 pour une scolarité de 3 ans (sortie juin 2008), ne sera connu qu'en 2009. Il couvre les exercices comptables 2005 à 2008 et sera présenté au conseil d'administration du printemps 2009.

INDICATEUR 6.5: Coût unitaire d'une formation pratique de pilote de ligne. / Programme Formation aéronautique (611)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
K€		127	127	125	120	105

Précisions méthodologiques

Sources des données : comptabilité analytique du SEFA

Il s'agit du coût direct d'une formation pratique d'un élève pilote de ligne sur un stage intégré Air Transport Pilot (Aircraft) – ATP(A) – formé par le SEFA.

OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE DE L'AXE PRIORITAIRE

OBJECTIF n°7 : Maîtriser l'offre de formation (du point de vue du contribuable)

■ Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Le système français d'enseignement supérieur souffrait de deux maux : d'une part, une superposition et un enchevêtrement de dispositifs diplômants le rendait peu compréhensible en France et à l'étranger, d'autre part, une pression interne aux établissements et des pressions externes, notamment locales, conduisait à une inflation non maîtrisée de l'offre de diplômes voire à la multiplication d'établissements de taille réduite.

La politique licence-master-doctorat (LMD) a contribué à clarifier la situation en se donnant pour objectif d'organiser tout l'enseignement supérieur autour de trois grades :

- le cursus licence vise à répondre à la croissance des besoins de formation supérieure et à assurer la réussite du plus grand nombre dans le but d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur et de respecter l'égalité des choix sur tout le territoire
- le cursus master vise à mobiliser des compétences de grande qualité afin d'accroître l'attractivité du système en se fondant sur les capacités scientifiques spécifiques des établissements dans un but de haute qualification professionnelle ou de préparer à la recherche
- le cursus doctorat vise, comme dans tous les pays du monde, le meilleur niveau d'excellence académique

Cette politique s'accompagne de mesures pour en assurer l'efficacité :

- mieux organiser les politiques de site en incitant aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces plutôt qu'en les dispersant,
- à chaque fois que possible, regrouper des établissements de taille trop réduite, s'agissant notamment des écoles d'ingénieurs,
- à terme, articuler l'offre pédagogique et la politique des moyens pour éviter les dérives inflationnistes et favoriser « un cercle vertueux ».

INDICATEUR 7.1: Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nbre	3	3	2	3	0	2

Précisions méthodologiques : l'indicateur traite des regroupements institutionnels effectués concernant les écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR. La notion de regroupement correspond à des intégrations d'écoles dans des structures existantes. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'est engagé dans une politique de rationalisation et de structuration du paysage technologique français, en encourageant les regroupements d'écoles. L'indicateur ne doit pas être considéré comme une fin en soi : les évolutions, transformations, regroupements des écoles s'effectuent dans le cadre de politiques concertées avec l'ensemble des acteurs concernés.

Source des données : DGES

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

INDICATEUR 7.2: Part des mentions à faibles effectifs (L et M) / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	29,2		31,7	30	28,3	23
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	37,1		33,1	32,5	31,9	30

Précisions méthodologiques : Mode de calcul : Nombre de mentions L (ou M) présentant un nombre d'inscrits inférieur à 50 (à 30) / Nombre de mention L (ou M). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en 3^{ème} année de L ou en 2^{ème} année de M. L'indicateur a été ajusté par rapport au PLF 2006.

Source des données : DEPP

INDICATEUR 7.3: Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000 / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
%	78,9			76	73	70

Précisions méthodologiques : Un site universitaire correspond à une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation universitaire.

Un site universitaire secondaire est une implantation des enseignements d'une ou plusieurs universités hors de l'agglomération qui accueille le siège de cet(s) établissement(s).

Les sites secondaires ayant moins de 1 000 étudiants s'apprécient en prenant en compte les effectifs des formations universitaires incluant les IUT, les formations d'ingénieurs MENESR et les IUFM (hors Ile de France).

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 8 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche (du point de vue de l'utilisateur)

Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

INDICATEUR 8.1: Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Heure/semaine	4h24			4h40	4h45	4h50

Précisions méthodologiques :

Champ couvert : services communs de documentation des universités et services interétablissements de coopération documentaire.

Méthode de calcul : Nombre de places de travail * durée hebdomadaire d'ouverture / Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

Source des données : DGES.

INDICATEUR 8.2: Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Communications et prêts : Nombre de documents	Nombre	19 325 631	19 800 000		20 500 000	21 000 000	22 000 000
taux de réponses	%	96	97		98	98	100
Bases de données Nombre de documents téléchargés	Nombre	4 057 333	5 600 000		8 300 000	12 000 000	15 000 000
taux de réponses	%	28	50		75	80	90
Périodiques électroniques Nombre de documents téléchargés	Nombre	9 462 623	11 500 000		16 000 000	22 000 000	30 000 000
taux de réponses	%	50	55		75	80	90
Consultation du site Web (internet) Nombre de documents téléchargés	Nombre	10 347 373		15 370 574	20 000 000	25 000 000	32 000 000
taux de réponses	%	16		21	60	80	90

Précisions méthodologiques : Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Source des données : DGES.

OBJECTIF n° 9 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (du point de vue du citoyen)
Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

La qualité de la science française se manifeste par sa capacité à produire des connaissances de niveau international. Deux indicateurs mesurent la position internationale de la production scientifique des opérateurs du programme.

INDICATEUR 9.1: Production scientifique des opérateurs du programme / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%	66,2			65,5	66,3	66,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,7			8,7 à 9,3	8,6 à 9	8,5 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,9			2,8 à 3	2,7 à 3	2,6 à 2,9

Précisions méthodologiques :

Indicateur ajusté par rapport à l'année dernière pour tenir compte des données consolidées qui n'étaient pas disponibles lors du PLF 2006.

Cet indicateur permet de mesurer la production des opérateurs du programme dans la recherche de niveau international au niveau de la France de l'Union européenne et du monde. La base de données « articles » de l'OST est construite à partir des données de la base éditée par ISI Thomson Scientific, Philadelphie, qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. Cette base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilité. L'absence à ce jour d'univers de référence internationale comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Mode de calcul : nombre d'articles des opérateurs/ nombre d'articles de référence (France, UE25, monde). Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est -à dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles, pour assurer la robustesse de l'indicateur. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

* Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Cette année encore, le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme. Cette méthode devra être remplacée à terme par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements.

Sources des données : ISI-OST

INDICATEUR 9.2: Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2011 Cible
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	0,92			0,91	0,93	0,93 à 0,95

Valeur 2002 : 0,90

Disponibilité : pour les citations à deux ans, l'année la plus récente disponible par construction est l'année n-3.

Précisions méthodologiques :

Mesure : Cet indice mesure l'écart entre le nombre moyen de citations par publication des opérateurs et celui du monde (IC = part de citations reçues à deux ans par les articles des opérateurs du programme (%) / part des publications des opérateurs du programme (%)-en référence monde-). Il exprime l'impact, sur la recherche internationale, des connaissances produites par les établissements du programme.

Sources des données : Thomson scientific Institute for scientific information, indicateurs OST

OBJECTIF n° 10 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire (du point de vue du citoyen)

Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Pour être compétitive au plan international, la recherche publique doit faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente aux nouveaux contextes de la production scientifique. Un indicateur permet d'apprécier le dynamisme et la réactivité thématique de la recherche publique.

INDICATEUR 10.1: Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française	%	67			65,3	67	67,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	8			8,3	8	8

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	2,8			2,7 à 3	2,6 à 2,8	2,5 à 2,8

* Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes.

Précisions méthodologiques :

Indicateur ajusté par rapport à l'année dernière pour tenir compte des données consolidées qui n'étaient pas disponibles lors du PLF 2006.

Les domaines prioritaires sont actuellement les sciences de la vie (SDV) et les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). Le champ de ce dernier domaine étant actuellement en cours de définition, les publications référentes ne sont pas pris en compte actuellement.

Mode de calcul : nbre d'articles des opérateurs du programme/ nombre d'articles dans le domaine considéré comme prioritaire (en référence France)

Source des données : OST

OBJECTIF n°11 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (du point de vue du citoyen et du contribuable)

Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Les opérateurs de recherche du programme forment un socle de production de connaissances qui doit être un réservoir d'innovation irriguant notre économie. De même que les laboratoires s'ouvrent de plus en plus à l'interdisciplinarité et développent une culture de projet et de partenariat scientifique, la culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique pour raccourcir le cycle de l'innovation. Trois indicateurs permettent de rendre compte de la politique de valorisation des opérateurs du programme.

INDICATEUR 11.1: Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,18			0,18	0,19	0,2

Source des données : DEPP

INDICATEUR 11.2: Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	3,3			3,4	3,5	3,5

Précisions méthodologiques : Numérateur: ressources contrats de recherche. Dénominateur: ressources recherche totales des établissements
Source des données : DEPP

INDICATEUR 11.3: Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	1		1	1,1	1,1	1,2
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	1,3		1,2	1,1	1,2	1,3

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure la part des demandes de dépôts de brevets faites par les opérateurs du programme calculées dans la base brevets de l'OST à partir des données enregistrées à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) d'une part, à l'Office européen de brevets (OEB) par voie directe et Patent Cooperation Treaty (PCT), de l'autre.

Toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.

Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Mode de calcul : Nombre de demandes des opérateurs à l'INPI et à l'OEB / Nombre de demandes enregistrées à l'INPI et à l'OEB en référence française

Source des données : INPI-OEB, indicateurs OST.

OBJECTIF n° 12 : Répondre aux besoins de formation des étudiants en médecine (du point de vue de l'utilisateur)

Programme Offre de soins et qualité du système de soins (171)

La formation pratique des étudiants de troisième cycle de médecine et de pharmacie se fait dans le cadre de l'internat, qui se traduit par des fonctions hospitalières rémunérées. La nécessaire diversification des formations a conduit l'Etat à prendre à sa charge le financement de différents stages effectués hors de l'hôpital :

- "année-recherche", dispositif ouvert à une fraction de chaque génération d'internes leur permettant de faire une année de stage dans un laboratoire de recherche et de préparer un diplôme d'études approfondies (DEA) ;
- "stages extra-hospitaliers" effectués dans d'autres structures (administrations de l'Etat, établissements publics, etc.) ;
- "stages chez le praticien", dispositif permettant aux futurs médecins généralistes de s'initier à tous les aspects de leur future profession auprès d'un médecin généraliste volontaire et agréé par les autorités universitaires.

INDICATEUR 12.1: Taux de satisfaction, mesuré à un an et à dix ans après la fin des études, relatif aux diverses modalités de stages extrahospitaliers de troisième cycle (année recherche, autres stages d'internat extrahospitaliers, stages chez le praticien) / Programme Offre de soins et qualité du système de soins (171)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Taux de satisfaction à un an	%	sans objet	75	80	82	83	85
Taux de satisfaction à dix ans	%	sans objet	75	80	82	83	85

Précisions méthodologiques : Le degré de satisfaction sera mesuré par enquête sur échantillon. Deux mesures, faisant l'objet de deux sous-indicateurs, seront effectuées : l'une dans le délai d'un an après la sortie du dispositif, l'autre dans le délai de dix ans. La première devrait permettre

d'évaluer le jugement porté sur la formation en tant que telle, l'autre de porter un jugement rétrospectif sur l'utilité de telles formation compte tenu de l'orientation professionnelle adoptée ensuite par le répondant.

OBJECTIF n° 13 : Mettre à disposition des services les bonnes compétences, au bon moment, au bon endroit pour assurer la mise en oeuvre des politiques sanitaires et sociales (du point de vue de l'utilisateur)

Programme Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (124)

L'indicateur retenu mesure la qualité de service aux services déconcentrés, autour d'un indicateur qui concerne les ressources humaines : la rapidité et l'adaptation des compétences mises à disposition.

L'école nationale de la santé publique est le principal opérateur de formation professionnelle initiale et continue pour les cadres des services déconcentrés de l'administration sanitaire et sociale.

Pour ceux-ci, l'ENSP a en charge la formation initiale pour les corps de catégorie A suivants :

- inspecteur de l'action sanitaire et sociale (18 mois de formation initiale +6 mois de perfectionnement à l'emploi dans les 4 années qui suivent la titularisation) ;
- ingénieur d'études sanitaires (1 an de formation initiale) ;
- médecin inspecteur de santé publique (1 an de formation initiale) ;
- pharmacien inspecteur de santé publique (1 an de formation initiale).

Au delà de la fonction publique de l'État, l'école a également en charge la formation initiale des directeurs d'hôpitaux et des attachés d'administration hospitalière, de même que celle des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux.

L'ENSP délivre également une formation diplômante : ingénieur du génie sanitaire. Une partie des effectifs de chaque promotion présente ensuite le concours d'ingénieur du génie sanitaire, concours non suivi de formation initiale.

L'indicateur est le résultat d'une enquête extérieure réalisée tous les trois ans (2003, 2006, 2009) par le CREDOC auprès des services (et aussi des agents). Par construction, cet indicateur est synthétique et couvre l'ensemble des formations initiales.

Le suivi de cet indicateur permet d'agir sur les leviers suivants :

- l'adaptation permanente du contenu des enseignements ;
- l'adaptation des compétences des enseignants.

L'on rappelle que l'ENSP est transformée en 2007 en grand établissement - l'école des hautes études en santé publique - mais que son champ de formation professionnalisante demeurera ce qui rend légitime l'affichage de l'indicateur.

INDICATEUR 13.1: Taux de satisfaction des employeurs sur la qualité des formations initiales dispensées à l'ENSP / Programme Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (124)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	ND	ND	ND	75	NS	75

OBJECTIF n° 14 : Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche (du point de vue du citoyen)

Programme Solidarité à l'égard des pays en développement (209)

Indispensable au développement des pays les plus pauvres de la planète, cet objectif, spécifique à la politique française d'APD, correspond aussi aux besoins des pays émergents. Il se mesure par :

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

- L'engagement des systèmes éducatifs locaux à l'aune de la constitution de filières d'enseignement secondaire et supérieur, critère de partenariat sur le long terme ;
- L'attractivité des cours de langue dispensés par nos établissements culturels ;
- L'intérêt des apprenants pour l'offre de certifications et tests de langue française, critère de performance du MAE en termes de promotion de la langue française et de l'enseignement supérieur français puisque les tests de français sont dorénavant demandés lors d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- L'attractivité de l'enseignement supérieur français ;
- L'établissement de partenariats scientifiques durables.

INDICATEUR 14.1: Nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français / Programme Solidarité à l'égard des pays en développement (209)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Ressortissants des pays en développement	Nombre	indisponible		85027	87400	89800	92300
Ressortissants de certains pays émergents (Brésil, Chine, Inde et Mexique)	Nombre	indisponible		11150	11450	11750	12100

Sources des données : Enquête (SISE) de la DEP du MENESR.

La réforme transformant le système des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles en système de licence/master/doctorat (L/M/D) a eu lieu en 2005. Cette réforme a rendu impossible la comparaison avec les données précédentes car il n'y a pas d'équivalence 1/2/3 et L/M/D. Ainsi, les réalisations 2004 et les prévisions 2005 annoncées concernaient les 3 cycles alors que le nouvel indicateur ne porte plus que sur les niveaux « master » et « doctorat » (40 % des effectifs en licence étaient auparavant comptabilisés en 2^{ème} cycle).

Pour l'année universitaire 2005-2006, les données communiquées par le MENESR sont présentées, pour la première fois, selon le nouveau système L/M/D.

Les étudiants inscrits dans les établissements hors-tutelle du MENESR ne sont pas comptabilisés par cet indicateur. Il mesure ainsi une évolution et ne reflète qu'en partie les efforts réalisés par le MAE dont bénéficient nombre d'écoles ne relevant pas du MENESR (Ecoles d'ingénieurs, écoles de commerce, instituts d'études politiques, écoles d'architecture, etc.).

OBJECTIF n°15 : Renforcer le rôle de la France dans la formation des élites (du point de vue du citoyen et du contribuable)
Programme Rayonnement culturel et scientifique (185)

L'attractivité de l'enseignement supérieur français, l'établissement de partenariats scientifiques durables et la promotion de l'expertise technique française à l'étranger se mesurent, en ce qui concerne la performance du MAE, par les trois indicateurs suivants :

INDICATEUR 15.1: Part des jumelages institutionnels de la Commission européenne remportés par les opérateurs français / Programme Rayonnement culturel et scientifique (185)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	9,6		12,5*	10,0	11,0	13,0

Précisions méthodologiques

Source de données : SGAE

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre de jumelages remportés par les opérateurs français pour les programmes suivants : PHARE (nouveaux États membres), CARDS (Balkans), TACIS (Asie centrale, Europe de l'Est et Caucase), MEDA (pays méditerranéens). On considère qu'un jumelage est remporté par la France si elle est seule à se présenter et a été retenue ou si elle est chef de file au sein d'un consortium avec un autre État membre pour partenaire. Les participations simples ne sont donc pas comptabilisées.

Dénominateur : Nombre total de jumelages remportés par les opérateurs européens en cours l'exercice.

Cet indicateur ne concerne donc pas que les pays du programme « Rayonnement culturel et scientifique ».

En 2004, les résultats pour chacun des programmes entrant dans le périmètre de l'indicateur sont les suivants : PHARE (8 %), CARDS (7 %), TACIS (14 %), MEDA (23 %).

(*) Pour 2005, les résultats sont partiels à ce stade et ne concernent que les programmes PHARE et CARDS.

INDICATEUR 15.2: Nombre d'étudiants étrangers inscrits en master et doctorat de l'enseignement supérieur français / Programme Rayonnement culturel et scientifique (185)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre	indisponible		29 580	30 400	31 200	32 100

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Enquête (SISE) de la DEP du MENESR.

Pour l'année universitaire 2005-2006, les données communiquées par le MENESR sont présentées, pour la première fois, selon le nouveau système L/M/D ce qui rend impossible la comparaison avec les données des années précédentes (40 % des effectifs en licence étaient auparavant comptabilisés en 2^{ème} cycle).

Les étudiants inscrits dans les établissements hors-tutelle du MENESR ne sont pas comptabilisés par cet indicateur. Il mesure ainsi une évolution et ne reflète qu'en partie les efforts réalisés par le MAE dont bénéficient nombre d'écoles ne relevant pas du MENESR (Écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, instituts d'études politiques, écoles d'architecture, etc.).

INDICATEUR 15.3: Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux / Programme Rayonnement culturel et scientifique (185)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Nombre de projets bénéficiant de la meilleure note possible / nombre de projets éligibles à la notation	%	15,9		16,7	16,7	17,5	18,0

Précisions méthodologiques :

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle.

Les programmes scientifiques bilatéraux soutiennent la mobilité des chercheurs français et étrangers, dans le cadre de projets conjoints de recherche, sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions et sur la base d'une double évaluation réalisée par des experts français et étrangers.

Cet indicateur rapporte le nombre de projets éligibles ayant reçu la meilleure notation possible (excellent ou "A+") au nombre total de projets éligibles.

En 2004 et 2005, les 33 pays partenaires étaient les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada [2], Chypre, Corée du sud, Espagne, Estonie, États-unis, Grèce, Hongkong, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine.

Certains programmes sont bisannuels (l'appel à propositions est lancé tous les deux ans) et de nouveaux programmes sont en préparation ou envisagés avec Taiwan et la Biélorussie, ce qui amènera à modifier l'assiette de cet indicateur.

OBJECTIF n° 16 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française (du point de vue du citoyen)
Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenu un enjeu essentiel pour maintenir le dynamisme des dispositifs nationaux. Le premier axe de cette politique est de favoriser le retour des postdoctorants français partis à l'étranger pour compléter leur formation. Le second axe est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers afin d'offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaires ou définitives au sein de notre dispositif de recherche. Un indicateur permet de mesurer l'attractivité du système de recherche français.

INDICATEUR 16.1: Attractivité des opérateurs du programme / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Cible
Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	6,7			6,8	6,9	7
Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	3,9			2,5	4	4

Précisions méthodologiques :

Numérateur : nombre de chercheurs étrangers (DR, PR, CR, MCF, IR, Ingénieurs et cadres confirmés et non confirmés, hors boursiers)

Dénominateur : total des chercheurs (étrangers + français + non ventilés).

Source des données : DEPP

OBJECTIF n° 17 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche (du point de vue du citoyen)
Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

La construction de l'espace européen de la recherche décidée par les Chefs d'Etat des pays membres de l'Union européenne aux sommets de Barcelone et de Lisbonne constitue aujourd'hui un débouché stratégique de toute politique nationale dans le domaine de la recherche. C'est à l'échelle de l'Europe que la science française pourra tenir son rang dans la compétition internationale en renforçant ses partenariats avec les institutions scientifiques des pays membres tout en participant au développement des nouveaux instruments de la politique européenne visant à conforter ses meilleurs atouts.

C'est aussi à l'échelle de l'Europe qu'une politique volontariste doit être conduite pour identifier par grands domaines les meilleurs acteurs de la recherche et leur donner les moyens nécessaires pour participer au bon niveau à la compétition internationale. Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de la participation des laboratoires français à la construction de l'espace européen de la recherche.

INDICATEUR 17.1: Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	5 ^e PCRD 1998-2002 Réalisation	6 ^e PCRD 2002-2006 Prévision	6 ^e PCRD miparcours Réalisation	7 ^e PCRD 2007-2013 Prévision	2007 Prévision	7 ^e PCRD 2007-2013 Cible
%	1,9		1,5	1,5		1,5

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : Nombre de participation des opérateurs dans les projets financés par le x^{ème} PCRD / nombre total de participation aux projets financés par le x^{ème} PCRD

Source des données : OST-CORDIS

INDICATEUR 17.2: Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	5 ^e PCRD 1998-2002 Réalisation	6 ^e PCRD 2002-2006 Prévision	6 ^e PCRD mipa recours Réalisation	7 ^e PCRD 2007-2013 Prévision	2007 Prévision	7 ^e PCRD 2007-2013 Cible
%	1,3		1	1,3	1,3	1,3

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : nombre de projets coordonnés par les opérateurs/nombre de projets financés

Source des données : OST-CORDIS

Pour les indicateurs OST-CORDIS : La commission européenne maintient une base de données des projets financés dans le cadre de ses programmes : CORDIS. Ces données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte. Les programmes de l'Union européenne sont organisés sur une base pluriannuelle. Les indicateurs sont donc calculés à mi-programme et en fin de programme et ramenés à une moyenne annuelle.

INDICATEUR 17.3: Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
%	22,4			23	23,5	25

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer la part de la production des opérateurs du programme qui est publiée en collaboration entre un laboratoire français et un laboratoire de l'Union européenne. La base de données « articles » de l'OST est construite à partir des données éditées par (ISI Thomson Scientific Philadelphie), qui fait référence au niveau international pour mesurer la production d'articles scientifiques en sciences de la matière et de la vie. Cette base est une sélection qualitative de revues de niveau international et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs.

L'évaluation de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) pose actuellement des problèmes de disponibilités. L'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La fondation européenne de la science (ESF), à l'initiative de la France, a toutefois lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS.

Mode de calcul :

Nombre d'articles des opérateurs écrits publiés en collaboration avec un pays de l'UE 25/Nombre total d'articles des opérateurs

Nombre total d'articles des opérateurs

Les chiffres de l'année 2004 sont provisoires car basés sur des données incomplètes. Le calcul est fait sur la base d'une reconnaissance semi-automatique des articles des opérateurs du programme. Cette méthode devra être remplacée à terme par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements.

Source des données : ISI-OST

OBJECTIF n°18 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)

Programme Vie étudiante (231)

Offrir des logements de bonne qualité à prix modéré

Le réseau des œuvres universitaires dispose d'un parc de près de 150 000 logements (chambres, studios) ; les coûts à la charge des étudiants sont faibles du fait du tarif de location modeste et de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier des aides au logement (APL et ALS). L'objectif est d'assurer la répartition de l'offre la mieux adaptée à celle des besoins, et, en priorité, porter l'effort sur les académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers inférieurs à 30.

Offrir une restauration de qualité adaptée à la demande

Grâce à ses 800 points de restauration (restaurants gérés ou agréés, cafétérias), le réseau des œuvres sert environ 56 millions de repas par an. Il s'est engagé dans une stratégie visant à offrir des prestations de meilleure qualité et des conditions d'accueil améliorées. Le restaurant universitaire, même s'il ne contribue que partiellement à l'alimentation de l'étudiant, est par ailleurs un lieu privilégié où peut se diffuser l'information nutritionnelle. Une charte de qualité, des enquêtes de satisfaction, une approche par site et le partenariat avec les Universités doivent permettre d'augmenter la fréquentation.

Que ce soit en matière de logement ou de restauration, il convient de veiller à en assurer l'accessibilité aux étudiants handicapés.

Assurer aux étudiants et personnels étrangers de bonnes conditions d'accueil

Le développement de l'accueil d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur est accompagné par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, tant en ce qui concerne le logement (31.000 étudiants étrangers logés), la restauration, les aides sociales que l'ensemble des services de la vie étudiante : l'objectif est d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre, et de maîtriser les coûts.

INDICATEUR 18.1: Répartition de la couverture des besoins en logements. / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2009 Cible
Nombre de places pour 100 étudiants boursiers	Nombre	30,8	30,3	30,5	30,4	30,5	31,2
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	9	8	9	7	6	5
Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	7	7	6	7	7	7

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur présente la moyenne de l'offre CROUS pour les étudiants boursiers. Le nombre d'académies qui ne sont pas dans une fourchette moyenne permet de mesurer la disparité de l'offre et son évolution. La réalisation 2004 a été réajustée par rapport au PLF 2006.

Source des données : CNOUS/CROUS

INDICATEUR 18.2: Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2007 Cible
Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas (1)	€/lit	1819	1820	1839	1820	1820	1820
Coût du repas (2)	€/repas	4,59	4,68	4,67	4,76	4,85	4,85

Précisions méthodologiques :

(1) – La gestion directe correspond aux logements des étudiants gérés directement par le réseau des œuvres universitaires

– Les charges de fonctionnement par lit comprennent : les frais de personnel, les frais de fonctionnement et l'amortissement

(2) Les charges de fonctionnement par repas comprennent : les frais de personnels sur ressources propres, les frais de fonctionnement courant et l'amortissement des investissements et du gros œuvre sur ressources propres

Source des données : CNOUS/CROUS

INDICATEUR 18.3: Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des restaurants universitaires	Note sur 5				3,6	3,7	4
Note attribuée par les étudiants sur la qualité des logements universitaires	Note sur 5				3	3,2	4

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur est basé sur les enquêtes de l'OVE. L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Il est proposé à ce niveau de retenir la seule note d'ensemble. En 2003, les notes attribuées étaient : 3,5/5 pour la qualité des restaurants universitaires et 2,8/5 pour la qualité des logements.

Source des données : Observatoire de la étudiante (OVE)

OBJECTIF n° 19 : Développer la prévention dans le domaine de la santé (du point de vue de l'utilisateur)
Programme Vie étudiante (231)

L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de l'état de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la rénovation des services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) et la création de services dans les universités qui n'en disposent pas encore.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aideront les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. Le recours à des étudiants relais volontaires permettra d'y contribuer dans de bonnes conditions.

Au niveau académique, la politique de prévention de la santé contribuera à assurer un meilleur suivi des élèves passant des études secondaires aux études supérieures.

INDICATEUR 19.1: Nombre d'universités sans fumée et sans tabac / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Nombre d'universités sans fumée	Nbre	9		14	16	19	30
Nombre d'universités sans tabac	Nbre	27		35	41	45	60

Précisions méthodologiques :

Université sans tabac : Dans le cadre d'une politique de prévention et de lutte contre le tabagisme en direction de l'ensemble de leurs usagers, les universités signataires de la charte s'engagent à mettre en place des actions d'information et de sensibilisation aux conséquences du tabac, ainsi que des consultations d'aide à l'arrêt du tabac.

Université sans fumée : Outre le tabac, les universités sans fumée mettent en place des actions d'information et de sensibilisation aux conséquences de la consommation de cannabis.

Source de données : Recensement initié par la DGES en Juin 2006 auprès des services de médecine préventive des universités

Mode de calcul : Les indicateurs renseignés reposent sur les réponses des 3/4 des universités

OBJECTIF n° 20 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles (du point de vue du citoyen)
Programme Vie étudiante (231)

Il convient d'adapter l'offre de pratiques sportives et culturelles à la demande en facilitant la pratique d'activités collectives ou individuelles diversifiées et en améliorant l'accessibilité des équipements.

Parallèlement, l'engagement des étudiants dans le fonctionnement démocratique des établissements, notamment par la participation aux élections et par l'amélioration des conditions d'exercice du mandat des élus, est encouragé (formation, autorisations d'absence, moyens matériels et de communication).

Enfin, les initiatives étudiantes dans le domaine associatif sont soutenues et encouragées par des mesures de validation de l'engagement : prise en compte dans les crédits ECTS, mise en place de diplôme d'université, création d'unités d'enseignement optionnelles.

INDICATEUR 20.1: Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...). / Programme Vie étudiante (231)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Taux de participation étudiante aux élections des CROUS (1)	%	8,25			11	so	15
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil d'administration (CA) (2)	%	13,85			14,5	so	18
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil scientifique (CS)(2)	%	7,31			7,7	so	10
Taux de participation, au plan national, dans les conseils d'universités: Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) (2)	%	13,89			14,6	so	18

Précisions méthodologiques :

(1) Les élections ont lieu tous les deux ans mais à des dates variables. En 2006, le taux de participation a été de 4,45 %

(2) Il est difficile de fixer une périodicité de la mesure dès lors que les élections des représentants des étudiants n'ont pas lieu à la même date dans tous les établissements. Le mandat des étudiants est de deux ans. Les élections sont organisées par établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Lors de l'enquête réalisée lors de l'année universitaire 2003/2004, 67 établissements ont répondu sur 81.

Source des données :

(1) CNOUS

(2) DGES

OBJECTIF n°21 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)
Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

L'optimisation de la gestion des établissements et l'évolution du patrimoine immobilier supposent :

- la mesure du degré de mise en œuvre des démarches d'évaluation de la qualité par les établissements eux-mêmes, l'autoévaluation apparaissant au niveau international comme le fondement le plus adapté pour assurer la pérennité des dispositifs d'évaluation.

- La capacité des établissements à générer des ressources propres leur permettant de donner sens au concept d'autonomie financière tout en leur octroyant une souplesse budgétaire.

- Une meilleure connaissance par les établissements de leur patrimoine immobilier en mesurant les aspects quantitatifs (nombre d'implantations et surfaces bâties et non bâties) et qualitatifs (état du bâti et situation des bâtiments au regard des réglementations de sécurité).

INDICATEUR 21.1: Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
Politique de formation: Cote 0	%			29,4		25	0
Politique de formation: Cote 1	%			52,9		55	60
Politique de formation: Cote 2	%			14,7		15	30
Politique de formation: Cote 3	%			2,9		5	10
Politique scientifique: Cote 0	%			21,2		15	0
Politique scientifique: Cote 1	%			63,6		55	40
Politique scientifique: Cote 2	%			12,1		20	40
Politique scientifique: Cote 3	%			3		10	20
Management: Cote 0	%			22,9		15	0
Management: Cote 1	%			65,7		65	60
Management: Cote 2	%			8,6		15	30
Management: Cote 3	%			2,9		5	10

Précisions méthodologiques : % d'établissements relevant des cotations suivantes :

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

Politique de formation

Politique scientifique

Management

Les données seront collectées lors de la présentation de leur bilan quadriennal par les établissements d'une vague contractuelle. Mesure annuelle sur ¼ des établissements : ceux de la vague contractuelle en cours.

Le constat 2005 a été fait sur la base des réponses transmises par les établissements de la première vague contractuelle, soit un quart environ des établissements concernés.

Source des données : DGES.

INDICATEUR 21.2: Montant des ressources propres procurées par les prestations de services / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
M€	1078	1 100		1 130	1 150	1 240

Précisions méthodologiques : Recettes du compte financier (cadre 3) des établissements hors subventions des collectivités publiques, droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux

Y compris les services à comptabilité distincte

Source des données : DGES.

Enseignement supérieur

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

INDICATEUR 21.3: Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	2010 Cible
%	34,46			35,54	36,08	38

Précisions méthodologiques : Numérateur : Somme des recettes du cadre 3 des comptes financiers des établissements hors droit de scolarité des diplômes nationaux et prestations internes, mais y compris les droits perçus au titre des diplômes propres et les ressources exceptionnelles .
Dénominateur : Ensemble des ressources des établissements observés hors droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux et prestations internes.

Source des données : DGES

INDICATEUR 21.4: Taux d'occupation des locaux. / Programme Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Unité	2004 Réalisation	2005 Prévision	2005 Réalisation	2006 Prévision	2007 Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques : L'indicateur est en cours de définition dans la mesure où les ratios m² par étudiants prévus dans le référentiel des constructions universitaires 1997 ont été établis sur la base des maquettes pédagogiques servant de référence au système de répartition des moyens « San Remo », dont la refonte est en cours d'étude. Date de livraison de l'indicateur PLF 2008.

Source des données : DGES.

ANNEXES

TABLE DE CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS DU DPT ET DES OBJECTIFS DES PAP

N° de l'objectif du DPT	Nom du programme	Code du programme	N° de l'objectif du PAP
1	Formations supérieures et recherche universitaire	150	1
1	Développement des entreprises	134	5
1	Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	1
1	Sport	219	6
1	Jeunesse et vie associative	163	7
1	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	1
1	Formation aéronautique	611	2
1	Formation aéronautique	611	3
2	Formations supérieures et recherche universitaire	150	4
3	Formations supérieures et recherche universitaire	150	5
3	Développement des entreprises	134	5
4	Formations supérieures et recherche universitaire	150	2
5	Vie étudiante	231	1
6	Développement des entreprises	134	5
6	Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	2
6	Soutien et pilotage des politiques de l'équipement	217	2
6	Formation aéronautique	611	1
6	Formation aéronautique	611	3
7	Formations supérieures et recherche universitaire	150	3
8	Formations supérieures et recherche universitaire	150	6
9	Formations supérieures et recherche universitaire	150	7
10	Formations supérieures et recherche universitaire	150	8
11	Formations supérieures et recherche universitaire	150	9
12	Offre de soins et qualité du système de soins	171	3
13	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124	7
14	Solidarité à l'égard des pays en développement	209	3
15	Rayonnement culturel et scientifique	185	3
16	Formations supérieures et recherche universitaire	150	10
17	Formations supérieures et recherche universitaire	150	11
18	Vie étudiante	231	2
19	Vie étudiante	231	3
20	Vie étudiante	231	4
21	Formations supérieures et recherche universitaire	150	12

ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme ou de l'action		Exécution 2005		LFI 2006		PLF 2007	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
150	Formations supérieures et recherche universitaire	9 228 960 000	9 210 140 000	9 907 409 000	10 096 579 000	10 514 809 000	10 664 508 000
231	Vie étudiante	1 704 890 000	1 704 890 000	1 738 414 000	1 738 414 000	1 846 787 000	1 846 787 000
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	11 432 000	11 432 000	14 940 000	14 940 000	19 550 000	19 550 000
134	Développement des entreprises	130 748 000	132 248 000	161 864 000	161 614 000	167 512 000	167 512 000
142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	204 162 000	204 161 000	219 820 000	222 610 000	230 730 000	232 330 000
171	Offre de soins et qualité du système de soins	63 785 000	63 785 000	51 000 000	51 000 000	56 642 000	56 642 000
185	Rayonnement culturel et scientifique	57 867 000	57 867 000	63 272 000	63 272 000	63 077 000	63 077 000
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	182 730 000	197 122 000	141 004 000	146 293 000	130 013 000	135 940 000
220	Statistiques et études économiques	1 391 000	1 391 000	1 605 000	1 605 000	1 646 000	1 646 000
219	Sport	4 371 000	4 371 000	60 441 000	13 987 000	14 452 000	28 863 000
163	Jeunesse et vie associative	10 079 000	10 119 000	17 769 000	17 950 000	18 082 000	18 082 000
224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	217 060 000	228 020 000	332 000 000	339 000 000	325 000 000	327 000 000
217	Soutien et pilotage des politiques de l'équipement (libellé modifié)	30 859 000	30 859 000	28 585 000	28 585 000	39 841 000	39 841 000
611	Formation aéronautique	1 352 000	3 899 000	7 100 000	6 500 000	4 740 000	4 740 000
Totaux		11 849 686 000	11 860 304 000	12 745 223 000	12 902 349 000	13 432 881 000	13 606 518 000

Précisions méthodologiques : arrondi au millier d'euros

Exécution 2005 : LFI 2005